



Compte rendu de la séance du 7 novembre 2023

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 7 mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures dix, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du 31 octobre deux mille vingt-trois qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent.e.s :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Julien ROUET, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN,

Absent.e.s ayant donné pouvoir :

Yohann ROSZÉWITCH a donné pouvoir à Ariel WEIL

Audrey PULVAR a donné pouvoir à Véronique LEVIEUX à son arrivée

Gauthier CARON-THIBAUT a donné pouvoir à Catherine TRONCA à son arrivée

Raphaëlle RÉMY-LELEU à Amina BOURI

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 00.

Ordre du jour

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2023 PC 14 Désignation du secrétaire de séance

2023 PC 15 Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 19 septembre 2023

COMMUNICATIONS

Communication portant sur l'assassinat de Dominique BERNARD

Communication portant sur l'attaque terroriste du 7 octobre

Communication portant sur la sécurité

Communication portant sur le budget participatif

Communication portant sur la qualité des services publics

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2023 PC 16 Convention d'Occupation Temporaire (COT) d'une partie des locaux situés au 7 rue de la Ville Neuve (Paris 2e) par l'Association Sportive du Centre de Paris (ASCP)

2023 PC 17 Dotations de l'état spécial du secteur Paris Centre pour l'année 2024, au titre du budget primitif

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2023 DAC 112 Subvention (13.000 euros) à l'association Roaratorio

2023 DAC 114 Subventions (28.500 euros): Les 4 Arts Paris Centre, Artistes à la Bastille, Cercle municipal des Gobelins, Ateliers d'artistes de Belleville, Artistes de Ménilmontant et Ateliers du Père Lachaise

2023 DAC 196 Subvention d'investissement (71.751 euros) à l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs relative au budget participatif parisien et convention

2023 DAC 405 Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions

2023 DAC 117 Avenants à conventions d'équipement avec l'association Paris Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie et la Fondation Cité internationale des arts (Paris Centre)

2023 DAC 145 Subvention de fonctionnement (2.860.490 euros) et avenant avec l'association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre)

2023 DAC 504 Subventions d'équipement (58.000 euros) et conventions avec les associations Paris Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie et Bétonsalon (Paris Centre, 13e)

2023 DAC 337 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Kenzo TAKADA au 6 rue Vivienne (2e)

2023 DAE 109 Subventions (200 000 euros) et conventions avec trois structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et quatre réseaux de l'IAE

2023 DAE 155 Subventions (511 000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique

2023 DAE 156 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

2023 DAE 160 Budget participatif – Conventions, subventions de fonctionnement (125 000 euros) et d'investissement (194 600 euros) en faveur de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire

2023 DAE 293 Subvention exceptionnelle à l'école Duperré

2023 DAE 296 AAP Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400 000 euros) et conventions avec 31 commerçants

2023 DASCO 116 Caisse des écoles de Paris Centre – Attribution d'une subvention exceptionnelle (889 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2023 DCPA 10 Indemnisation Ville de Paris pour désordres infiltrations lanterneaux, couverture et vitrages verrière suite à réhabilitation du Carreau du Temple 4, rue Eugène Spuller Paris 3ème

2023 DEVE 66 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (137 691.112 €)

2023 DFPE 171 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école

2023 DFPE 172 Subvention complémentaire (600 000 euros) et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

2023 DFPE 174 Subvention complémentaire (450 000 euros) et avenant n° 3 à la fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 177 Subvention exceptionnelle (450 000 euros) et avenant n° 3 à l'association CRESCENDO (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DJS 26 Transformations Olympiques - Subventions 300 000€ et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »

2023 DJS 31 Subventions (66.950 euros) à 8 associations sportives

2023 DLH 132 Location de l'immeuble 6, rue d'Aboukir (Paris Centre) à ELOGIE-SIEMP - déclassement anticipé

2023 DLH 261 Réalisation, 3, avenue Victoria (Paris Centre) d'un programme d'acquisition en VEFA de 38 logements sociaux (12 PLAI - 15 PLUS - 11 PLS) par Paris Habitat - Subvention (2 475 347 euros)

2023 DLH 280 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP - (14 849 161 euros)

2023 DLH 287 Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat

2023 DU 131 Vente à Elogie-SIEMP d'un lot de copropriété (lot n° 24), 13-15 rue du Croissant (2e) en vue de réaliser un logement locatif social

2023 DLH 291 Subventions complémentaires (1 437 335 euros) accordées à 17 opérations de rénovation environnementale du parc de logement social d'Elogie-Siemp

2023 DLH 292 Subventions complémentaires (1 762 692 euros) accordées à 14 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de la RIVP

2023 DLH 326 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

2023 DLH 327 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

2023 DLH 448 Convention d'occupation du domaine public - Attribution d'une aide en nature à l'association AgriParis Seine pour la mise à disposition d'un local 2 Place Baudoyer, 75004 Paris 4e

2023 DSOL 109 Subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle Assist'Aidant

2023 DSOL 119 Subventions d'investissement (2 180 636 euros) et conventions pour 10 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité

2023 DSOL 48 Subventions (1 068 100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté

2023 DU 142 Classification de nouvelles voies du 4e au titre des droits de voirie

2023 DU 158 Dénomination rue Marie de Sévigné (3e et 4e)

2023 DU 165 Dénomination quai de la Corse – Pasquale Paoli (4e)

VŒUX

VPC 2023 17 Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l'accueil de jour/halte de nuit femmes de l'Hôtel de Ville

VPC 2023 18 Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux personnes sans-abri

VPC 2023 22 Vœu déposé par Ariel WEIL, Yohann ROSZÉWITCH, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif la dénomination d'une place de Paris Centre en hommage à Zao Wou-Ki

VPC 2023 23 Vœu déposé par Ariel WEIL, Yohann ROSZÉWITCH, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif la dénomination d'une place de Paris Centre en hommage à Shimon Peres

VPC 2023 24 Vœu déposé par Ariel WEIL et les élus du groupe Paris en commun relatif au partage de données relatives à la circulation des bus dans Paris

VPC 2023 25 Vœu déposé par le groupe écologiste de Paris Centre relatif à la situation au Proche-Orient et sur ses incidences à Paris

VPC 2023 19 Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux relatif au Soutien à l'État d'Israël face au terrorisme du Hamas

VPC 2023 26 Vœu déposé par le groupe écologiste de Paris Centre relatif à la modification du règlement local de publicité et à la fin de la publicité dans l'espace public

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2023 PC 14 Désignation du secrétaire de séance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bonsoir, il est 19 h 07, je suis très heureux de vous retrouver, nous allons essayer de commencer. Je crois que nous avons le quorum, merci beaucoup. Merci pour le son, je pense qu'il y a des gens qui vont nous rejoindre en cours.

Je vous propose néanmoins de commencer en désignant la secrétaire de séance. Le sort a désigné Corine FAUGERON, c'est surtout l'alphabet. Si vous êtes tous d'accord, c'est Corine qui sera la secrétaire de séance. Je vous remercie. Je ne vois pas d'opposition.

Nous commençons par l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023.

2023 PC 15 Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 19 septembre 2023

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je commence par celui-là. Je précise tout de suite qu'il y a eu un problème technique avec l'enregistrement de la séance de juin. On me dit qu'il est en passe d'être résolu. Il y avait un enregistrement de mauvaise qualité qui a été reconstitué et il devrait vous être fourni d'ici quelques jours, quelques heures. Il pourra donc être soumis à votre approbation au prochain Conseil le 27 novembre.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris

Et donc mis en ligne ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

L'ordre du jour a été mis en ligne, de même que le compte rendu, sauf celui qui n'a pas encore été voté. Nous aurons le compte rendu de la dernière séance. Je vous propose de l'adopter.

Je précise d'ailleurs que le prochain Conseil de Paris Centre aura lieu à l'Académie du Climat, car nous avons ce soir-là, Benoîte n'est pas encore là, « De la Culture avant toute chose » qui nécessitait d'avoir une grande salle.

Je vous rappelle que la salle des mariages sera immobilisée pour des travaux de peinture pendant quelques semaines au mois de novembre notamment. Nous avons choisi de maintenir le programme culturel de ce soir-là. Voilà Benoîte qui arrive.

J'en profite aussi pour vous préciser, en principe vous avez reçu un mail, que les mariages se tiendront pendant quelques semaines dans la salle des fêtes. Nous déplaçons, il n'y a pas tellement de matériel, le pupitre, je crois, sera déplacé et nous ferons les mariages ici. Nous aurons, et c'est une manière, je trouve, assez joyeuse pour certains et certaines d'entre nous de retrouver la mairie du 4^e et surtout d'y être chez nous. Nous sommes chez nous à l'Académie du Climat et nous aurons le prochain Conseil, notez-le, dans l'ancienne mairie du 4^e arrondissement qui a pu nous accueillir.

J'en profite pour revenir sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023. Y a-t-il des questions, des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, il est adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Le procès-verbal sera bien, Boris, mis en ligne désormais par notre administration.

Je commence avec quelques communications que je vais essayer de faire rapidement.

COMMUNICATIONS

Communication portant sur l'assassinat de Dominique BERNARD

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'abord, et avec un peu de gravité, je voulais commencer par remercier l'ensemble des élus tous bords confondus, l'ensemble de notre Conseil municipal qui, dans cette période troublée, dans cette période difficile, compliquée, d'attaques dans le monde, d'attaques aussi en France contre la République, s'est comporté de manière exemplaire.

Je voudrais parler d'abord de l'assassinat de Dominique BERNARD dans l'ordre antichronologique et du rassemblement qui a eu lieu dans pas mal d'endroits, dans pas mal de mairies, dont la nôtre, avec des élus de tous bords. Je remercie notre opposition d'avoir été présente ce jour-là. Je crois que c'était important, je crois que cela reste important que nous montrions dans ces moments-là une fermeté et une exemplarité dans le respect que nous nous portons et que nous témoignons à l'égard de nos administrés en étant présents et en ayant ces mots d'apaisement.

Je voudrais étendre ce remerciement, cette remarque, aux événements qui sont en cours et qui, si j'ai horreur d'utiliser le mot « importation », en tout cas, ont des répercussions, des échos en France, sous la forme de montée notamment de l'antisémitisme. Des rassemblements ont lieu, qui auront lieu, il y a des prises de parole qui ont eu lieu et je voudrais remercier l'ensemble des élus.

Il y aura tout à l'heure en fin de séance de Conseil des vœux qui ont été discutés. Ils ont été discutés non pas tellement parce que nous ne jouons pas le rôle de l'ONU et nos résolutions n'ont pas de pouvoir et celles de l'ONU restent à discuter, mais parce que ces démonstrations ont justement comme principal but de montrer à l'extérieur qu'au-delà de ce qui peut nous différencier, nous séparer, nous opposer pendant ce Conseil, nous aurons quelques délibérations qui nous permettront peut-être de nous disputer, de discuter d'un certain nombre de sujets, non seulement c'est légitime, mais c'est même sain, c'est cela la démocratie. Mais sur certains autres sujets, sur le fondamental, nous nous retrouvons, et je crois que, même à travers des vœux qui seront déposés, nous verrons, nous en discuterons, il y aura le moyen de nous rassembler. C'est dans cet esprit-là, en tout cas, que beaucoup de vœux ont été discutés avec les uns et les autres et reformulés et vous aurez donc sur table, pour certains des vœux, ce sera précisé tout à l'heure, des versions mises à jour.

Je voudrais rappeler aussi qu'à la suite de l'assassinat de Dominique BERNARD qui tragiquement s'est produit le vendredi à la veille de la commémoration des 3 ans de l'assassinat de Samuel PATY pour lequel nous avons déjà prévu de nous rassembler et d'être présents dans les collèges avec Karine comme nous le faisons déjà depuis 3 ans, nous avons accueilli le ministre de l'Éducation, Gabriel ATTAL, qui est venu au collège Charlemagne et nous sommes ensuite allés avec Karine BARBAGLI au collège César Franck.

Communication portant sur l'attaque terroriste du 7 octobre

Je voudrais aussi le dire, mais je pense que tout le monde l'a suivi, que nous avons pu mettre en place un certain nombre de manifestations après l'attaque terroriste du 7 octobre, notamment l'éclairage de la mairie, le dispositif d'appel à la libération des otages qui est toujours devant le parvis de l'Hôtel de Ville. En aucun cas, jamais nous n'accepterons, nous ne tolérerons ici, tous élus que nous sommes, de manifestations de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie et que, si c'est vrai pour toute la France, si c'est inacceptable partout dans le monde, partout en France, cela l'est particulièrement à Paris, et encore plus, peut-être, s'il est possible de graduer cela, dans le centre de Paris qui a toujours été et qui doit rester un lieu d'accueil, un lieu de protection, un lieu de tolérance. Je mesure l'importance pour nos élus, au point même que nous sommes peut-être le seul, ou l'un des seuls arrondissements, secteurs, où il y aura ce soir des vœux qui seront discutés sur ces valeurs.

Je voudrais penser que c'est le témoignage de l'incroyable importance que ces valeurs de protection, de tolérance, de lutte contre toutes les discriminations sont partagées dans l'intégralité de cette table.

Communication portant sur la sécurité

Sur les sujets de sécurité, un tout petit mot. Il y a des questions qui ont été posées, nous nous sommes réunis à plusieurs reprises avec Véronique LEVIEUX, avec la police nationale, la police municipale, avec également le service de protection des communautés juives, avec le Premier adjoint, nous avons eu une série de réunions en plus des réunions de sécurité que nous avons régulièrement. Sachez qu'en plus du dispositif Vigipirate qui a été déclenché le 13 octobre et qui nous permet de bénéficier aussi d'un dispositif Sentinelle renforcé, coordonné lui aussi avec le passage de nos équipes de police nationale et municipale, nous avons mis en place un certain nombre de procédures, notamment autour des écoles, des lieux de culte, des institutions culturelles qui, de près ou de loin, peuvent être victimes, peuvent être des lieux sensibles. Je n'en dirai pas plus parce qu'évidemment le protocole d'intervention, la manière dont tout cela se met en place, je ne souhaite pas le révéler, ni même d'ailleurs les lieux dont la liste est gardée de manière confidentielle.

Sachez que si vous avez la moindre inquiétude, si vous avez des lieux, des remontées d'habitants, d'institutions, n'hésitez pas à nous les faire passer, à Véronique, à moi, au cabinet et nous en discuterons immédiatement. Parfois, il n'y a pratiquement pas de jour

sans que nous ayons une discussion avec le commissaire de police. Je compte sur vous pour faire remonter toute inquiétude à ce sujet.

Je ne veux pas être plus long, il y aura aussi le moment des vœux pour discuter de ces sujets. À nouveau, je voudrais exprimer ma gratitude, mon remerciement à tous les élus qui sont autour de cette table. Mon souhait est que cela reste comme cela, que nous restions soudés sur ce qui fait le terreau commun, le socle commun qui est le nôtre de valeurs républicaines et de lutte, de refus de toute forme de discrimination. Merci encore.

Communication portant sur le budget participatif

Nous avons une communication beaucoup moins grave dans sa tonalité, néanmoins utile. En quelques mots, Boris pour nous présenter les résultats du dernier budget participatif parisien et de Paris Centre.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Évidemment, ce n'est pas très facile de passer après un sujet aussi lourd. C'était en 2023 la 9^e édition du budget participatif parisien et c'est devenu un sujet très important dans la vie démocratique de notre ville.

C'est déjà loin dans nos mémoires, mais souvenez-vous, en septembre il faisait 15 °C de plus, nous avons des T-shirts et des vêtements plus légers et surtout nous avons la joie de voter pour les propositions des Parisiennes et des Parisiens au budget participatif du 7 au 26 septembre. Au cours de cette période, c'est vraiment l'aboutissement, le point culminant de l'instruction des idées qui avaient été déposées par les Parisiennes et les Parisiens.

À Paris Centre, 81 idées avaient été déposées sur le site *decider.paris* et c'est une démarche que l'on peut désormais faire tout au long de l'année, même si bien sûr il y a un calendrier de vote qui s'échelonne sur toute l'année. Donc 81 idées avaient été proposées avec un certain nombre de filtres de recevabilité, de technicité ; une commission avait eu lieu en mai 2023, si je me souviens bien c'était le 24 mai, pour décider avec les conseils de quartier et avec des acteurs citoyens des 20 projets qui seraient soumis au vote pour Paris Centre et les 12 projets soumis au vote pour Paris.

Toute personne habitant à Paris et en l'occurrence à Paris Centre, de n'importe quelle nationalité, de n'importe quel âge sous réserve qu'il ou elle ait plus de 7 ans, peut voter au budget participatif et s'exprimer sur les sujets proposés.

C'est une nouveauté qui date de l'année dernière et qu'il est important de rappeler : on ne vote plus pour un projet ou un autre, on s'exprime sur tous les projets sur lesquels on souhaite s'exprimer avec une gradation, un apport plus qualitatif que quantitatif avec un « j'adore », un « j'aime bien », un « pourquoi pas » ou un « je ne suis pas convaincu ». Cela permet de donner au vote du budget participatif une dose de consensus qui est importante puisque, par exemple, un vote qui aurait plus de 50 % de « je ne suis pas convaincu » ne peut pas être lauréat. Ce que nous cherchons à faire avec ce scrutin

majoritaire, son nom le dit bien, est de créer des majorités et de créer des consensus autour des projets.

Avant de faire la liste des projets lauréats, j'aimerais dire que bien sûr il était possible de voter sur *decider.paris*, il était aussi possible de voter sur bulletin papier dans les urnes fixes et les urnes mobiles présentes dans tout Paris Centre. Je tiens évidemment à remercier les vacataires qui ont fait un fort travail sur ces 3 semaines de vote. Il est d'ailleurs très intéressant de voir que les points de vote, j'en ai fait un certain nombre, sont très différents. Certains ont un passage incroyable avec une activité de vote de la première à la dernière minute, d'autres sont un peu plus désertés. C'est aussi un engagement de la mairie de Paris Centre d'être sur tous les liens de territoire, je sais que le maire y tient, notamment dans la partie ouest du territoire sur laquelle il y a un peu moins de monde autour des urnes. C'est important d'y être pour donner à tout le monde la possibilité de s'exprimer dans ce budget participatif et de donner son appréciation sur les projets proposés par les Parisiennes et les Parisiens.

Pour cette 9^e édition, nous avons eu 140 000 Parisiennes et Parisiens qui se sont exprimés et près de 12 000 à Paris Centre. C'est un nombre de votants et de votantes qui est en progression de 7 %. Nous sommes à près de 10 % des votes totaux, cela veut dire que nous faisons plus que représenter au prorata de notre population les citoyennes et les citoyens de Paris Centre par ce vote.

Pour en arriver au cœur de cette communication qui est la liste des projets lauréats, il y en a 10 puisque nous avons une enveloppe d'un peu plus de 2,5 millions d'euros pour Paris Centre. C'était la première année que notre territoire était doté d'une enveloppe en euros avec un certain nombre de projets plébiscités par les Parisiennes et les Parisiens pour entrer dans cette enveloppe.

Nous avons au titre :

- du cadre de vie : embellir et verdir les murs publics de Paris Centre pour 110 000 €,
- de la culture et du patrimoine : une contribution à la restauration de la fontaine André Malraux pour 1 million d'euros. Je fais un petit point sur ces questions de culture et patrimoine. Nous avons énormément de projets dans cette catégorie, malheureusement ils sont parfois très chers puisque la culture et le patrimoine ont beaucoup de valeur, mais ont surtout beaucoup de coûts et ils n'ont pas toujours pu être retenus,
- de l'éducation et de la jeunesse : un sujet très cher à notre Première adjointe et qui était aussi cher aux votantes et aux votants puisque nous avons :
 - l'achat de mobilier et de matériel pour les écoles pour près de 200 000 €,
 - l'aménagement des abords de 3 écoles de Paris Centre pour près de 100 000 €,
 - des toilettes rénovées pour les élèves du collège Victor Hugo pour 300 000 €, c'est un sujet dont nous avons déjà eu l'occasion de pas mal parler,

- l'achat d'instruments de musique, c'est un peu plus que des instruments, il y a aussi des logiciels, pour les élèves de Paris Centre pour 250 000 €,
 - un projet important que nous appelons un projet pivot, c'est-à-dire qu'il était financé par les votes du budget participatif, mais il fallait ajouter un complément. Le maire a souhaité pouvoir faire un projet que vous connaissez, c'est l'école Fauconnier-Ave Maria, qui n'en a que le nom puisqu'il y a un mur entre les deux et nous allons faire, c'est là aussi un beau symbole, tomber le mur en créant une cour oasis dans cette école. C'est un projet qui coûte 700 000 € et auquel la mairie participe à hauteur de 370 000 €, donc la moitié,
- des projets solidarité avec :
- le Café Reflets dont nous avons parlé en Conseil qui est aidé à hauteur de 75 000 €, c'est dans le 2^e arrondissement,
 - la Chorba avec Art&Food pour 50 000 €,
 - enfin, Benoîte sera heureuse d'apprendre ou de confirmer que des équipements sportifs pour Paris Centre au square Émile Chautemps seront financés à hauteur de 120 000 €.

Je vous fais grâce des projets votés pour Paris, il y en a 6. Nous avons un gros projet propreté et des projets environnementaux sur Paris.

Voilà 10 projets qu'il va falloir désormais mettre en œuvre, c'est une autre partie du travail qui commence avec les services.

Je pense que nous pouvons nous féliciter des 12 000 votes de nos concitoyennes et concitoyens. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Boris. Je précise, sur la Fontaine du Français, les Fontaines André Malraux, qu'elles étaient de toute façon inscrites au programme, que les études ont été faites, mais que le budget participatif permet d'en financer une partie. Ce sont toujours des fonds de la Ville, mais Karen TAÏEB, l'Adjointe, me confirme que, dans la compétition que nous avons avec d'autres arrondissements, la moitié des fontaines rénovées et restaurées dans cette mandature, l'ont probablement été dans le centre de Paris et cela l'aide à faire passer son budget en allégeant un petit peu le poids de Paris Centre dans le budget global de la Ville. C'est donc un argument politique.

Nous avons inauguré avec un certain nombre des élus présents ce soir la Fontaine Stravinsky restaurée magnifiquement. C'est un projet qui était parti d'un vote au budget participatif, c'était 900 000 € sur le budget participatif, au total cela aura coûté plutôt près de 2 millions sans comprendre les mécénats, notamment d'autres à Paris. C'est ce qui a permis d'enclencher l'impulsion et quelques années plus tard, c'est fait et nous nous en réjouissons.

En dernière communication, Luc FERRY, qui s'occupe notamment de la qualité des services publics, a souhaité nous parler d'un service public pas municipal, mais celui de La Poste avec des changements dans vos bureaux de poste. Luc FERRY.

Communication portant sur la qualité des services publics.

Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, chers collègues et cher public de ce soir. Effectivement, il s'agit de l'ouverture, pour être malicieux je ne dirais pas d'un nouveau bureau de poste, mais d'un bureau de poste nouveau à Paris Centre.

Avant de vous en parler, je voudrais dire que nous avons d'excellentes relations avec la Direction du groupe La Poste je voulais également remercier Fahd et Tania [0:19:18.1], avec lesquels nous faisons des points réguliers avec la Direction de La Poste pour faire un bilan du maillage territorial, des ouvertures, des fermetures, des projets envisagés par le groupe La Poste. Je les remercie.

Il s'agit de l'ouverture du bureau de poste du 15, rue de Rivoli qui ouvrira ses portes le 21 novembre. Il vient fusionner le bureau de poste de la rue des Francs-Bourgeois et le bureau de poste qui était dans les murs de l'Hôtel de Ville. La fermeture du bureau de poste de la rue des Francs-Bourgeois n'est pas une volonté de faire disparaître un point de service public, mais simplement le propriétaire du local a dénoncé le bail donc ils ont été obligés de partir. Cela fait longtemps que cela traîne, qu'ils vivent sous cette menace puisque c'est allé jusqu'au contentieux. Ils ont fini par devoir partir.

En ce qui concerne le mini bureau de poste qui était à l'Hôtel de Ville, il n'était vraiment pas adapté pour recevoir du public et pour les agents qui travaillent dans ce bureau de poste, ce n'était vraiment pas commode.

Au final, nous nous trouvons avec cette fusion dans ce nouveau bâtiment et ce n'est pas plus mal parce qu'il sera tout neuf et il va proposer également des services, il y aura un service tout neuf. Ce bureau, comme ils disent « de dernière génération » se situe à 450 m du site de la rue des Francs-Bourgeois, le bureau de poste dont je vous parlais, et à 400 m de celui de l'Hôtel de Ville. Nous restons donc dans un maillage qui est acceptable, nous ne délocalisons pas à plusieurs kilomètres, c'est un rayon de chalandise qui est à mon sens tout à fait acceptable pour le rendu du service public.

Outre le fait qu'il sera tout neuf et qu'il sera à la pointe de la technologie, il va également accueillir un centre d'examens individuel pour l'épreuve théorique du code de la route moto et bateau. C'est un service nouveau, ce n'est pas un service gratuit, c'est une offre nouvelle que déploie le groupe La Poste.

C'est l'occasion aussi de rappeler, je vous parlais de maillage, les services qui sont dans cette zone de chalandise. Tout près, il y a un point relais. Vous savez que La Poste s'appuie sur un réseau de points relais qui offrent une partie des services de La Poste : les colis, la réception des recommandés. Nous sommes très attentifs d'ailleurs à cette

façon d'étendre le service public et à la façon dont il est rendu chez les commerçants pour lesquels ce n'est pas le cœur de métier. Je sais qu'à La Poste ils sont très vigilants concernant la qualité de leurs interlocuteurs dans ces points relais puisqu'ils font des contrôles, ils ont des conventions très précises avec ces commerçants et ils s'assurent que le service est rendu d'une manière qualitative.

Dans cette zone de chalandise, il restera puisque c'est déjà existant, ce poste relais qui est au 17, rue Miron, donc tout proche ; il y a des accueils clients professionnels par des conseillers spécialisés des bureaux de poste de Bastille, Archives, Châtelet ; des services au domicile réalisés par les factrices et les facteurs pour toutes les opérations courantes, achat de timbres, envoi de colis et de courrier.

On pourrait penser que c'est un point de service public qui disparaît, mais en fait il y a un dispositif de proximité qui est quand même en place et je dois dire que le groupe La Poste est très à l'écoute de nos remarques et très attentif à ce que le service public soit rendu et soit accessible dans un rayon acceptable pour nos concitoyens et nos concitoyennes.

Ce bureau de poste nouvelle génération ouvrira ses portes le 21 novembre prochain au 15, rue de Rivoli. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Ce n'est pas très loin de l'ancienne mairie du 4^e arrondissement, je ne sais pas si vous voyez, il y avait une banque, c'est au coin de la rue Tiron, c'est cela ?

Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

Effectivement, il y avait une banque avant. Le lieu n'est pas immense, mais il y a quand même une visibilité sur rue importante pour signaler la présence de ce point de service public dans Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Luc FERRY. Nous avons de très bonnes relations avec La Poste, mais dans le passé certain des élus ici se rappellent que nous avons dû parfois batailler à des époques où leurs ambitions étaient de réduire pas mal la voilure. Je me félicite que nous soyons revenus à un intérêt commun à maintenir des bureaux de poste et de les moderniser. D'autant plus que c'est sans doute le bureau de poste qui sera plus près de chez moi. Merci beaucoup.

Nous commençons ce Conseil avec des projets de délibération propres. Ce sont des projets de délibération qui sont propres à la mairie de Paris Centre. Il y en a deux, et un concerne rue Ville Neuve dont je vous rappelle que nous avons réussi à récupérer et à faire des lieux un immeuble de lieux associatifs et notamment sportifs de plus dans cette mandature alors qu'elle était promise à un autre sort. Benoîte LARDY, en charge de la

culture et du sport et d'autres sujets encore, nous présente rapidement cette délibération.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2023 PC 16 Convention d'Occupation Temporaire (COT) d'une partie des locaux situés au 7 rue de la Ville Neuve (Paris 2e) par l'Association Sportive du Centre de Paris (ASCP)

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je me demande s'il ne faudrait pas penser à trouver un nom à ce centre, parce que vraiment 7, rue de la Ville Neuve...

Il nous est donc demandé d'autoriser la mairie de Paris Centre à signer cette convention d'occupation temporaire entre la mairie et l'Association Sportive du Centre de Paris, ASCP que le 2^e connaît bien, afin que l'ASCP dont la majeure partie des activités est orientée vers la pratique du football, même si elle ne peut pas pratiquer le football dans l'établissement lui-même, puisse disposer des droits d'accès exclusifs aux espaces situés au sous-sol.

C'est à peu près 100 m² qui comprennent un bureau administratif, un espace de réunion, 3 espaces de rangement, un espace de stockage, une buanderie puisqu'il faut laver les maillots, un espace de nettoyage et un cabinet de toilette. Ils jouent sur des aires grand jeu à l'extérieur de Paris, mais ils ont rendez-vous sur site et les maillots, les ballons, etc., sont à cet endroit. Il s'agit également que l'ASCP puisse disposer du droit d'utiliser la salle associative du rez-de-chaussée les mercredis de 13 h 00 à 19 h 00 et les samedis de 9 h 00 à 20 h 00.

La redevance annuelle est de 6117,15 € et l'ASCP perçoit une subvention dont je parlerai un peu plus tard dans le déroulé de cet ordre du jour puisque nous aurons un délibéré tout à l'heure.

Ce lieu accueille également le siège de l'Association Sportive de Paris Centre depuis 1995. C'est un centre historique, je ne vais pas en dire plus, je crois que tout le monde le connaît.

Il est historique, c'est le plus vieux depuis 1985, il avait un autre nom au départ, il s'appelait Association Saint-Roch ou quelque chose comme cela, il me semble. Je regarde l'ancien maire du 2^e, mais il ne s'en souvient plus.

Voilà, c'est ce qu'il faut voter, l'autorisation pour notre maire de signer cette convention. Nous votons tout de suite.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je note ta proposition de donner un nom, Shirley a l'habitude puisque nous allons enfin inaugurer une PMI. Avec Shirley, nous avons nommé la première PMI de Paris, nous nous sommes occupés de toutes les autres ensuite, je ne sais pas pourquoi cela a pris très longtemps pour mettre les plaques, nous essaierons d'aller plus vite la prochaine fois. À toi de lancer une petite consultation, nous pouvons proposer des noms.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Une footballeuse.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je te laisse nous faire des propositions. En attendant, votons cette délibération avant d'en changer le nom.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 PC 17 Dotations de l'état spécial du secteur Paris Centre pour l'année 2024, au titre du budget primitif.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons un état spécial d'arrondissement, vous le savez, c'est notre budget. Nous en parlons plusieurs fois dans l'année, c'est au moment du budget primitif, je trouve cela toujours un peu bizarre comme expression, c'est le budget préliminaire et j'en dis deux mots avant de te laisser la parole, Luc, pour le présenter en tant qu'élus aux finances.

Simplement pour rendre compte des discussions, des débats, des négociations même que j'ai pu avoir avec la Ville de Paris, la Direction de la Finance et des Achats, mais ultimement l'élus en charge des finances. Le cadrage que nous avons cette année était de nous en tenir à une reconduction des budgets primitifs de l'an dernier sauf à ce que nous ayons des créations d'équipements nouveaux. Nous ne nous en sommes pas tenus à cette directive, non pas parce que nous sommes cupides et que nous souhaitons avoir plus d'argent, mais pour deux raisons. La première est que nous avons fait valoir la création d'équipements nouveaux sous la forme de jardinières, notamment, qui coûtent, qui nécessitent un budget d'entretien, vous savez qu'une fois que nous créons des espaces verts, il faut quand même les entretenir. Nous avons donc négocié une augmentation de notre enveloppe là-dessus.

Et l'autre, qui était plus pour moi une notion de sincérité de budget. Dans le contexte d'inflation importante des coûts, notamment énergétiques, je ne trouvais pas honnête et sincère, même si je suis rassuré par la Ville qui nous assure qu'au budget supplémentaire, c'est-à-dire à la reconduction, à la modification du budget en cours d'année qui a lieu à mi-année, on prendra en compte nos consommations réelles, je trouvais néanmoins plus sincère de voter un budget qui corresponde à l'anticipation que nous avons déjà des augmentations, et tout simplement des augmentations que nous avons pu constater dans l'année. Tout cela pour dire qu'en fin de compte nous avons un budget primitif qui est relativement significativement plus élevé que l'an dernier. Nous passons de 7,5 millions à 8,146 millions pour être précis.

Je laisse Luc expliquer les détails de la construction, s'il le veut, en tout cas les points principaux de la construction de cet état spécial, ce budget propre de la mairie de Paris Centre. Merci.

Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Une belle introduction de Monsieur le Maire. Effectivement, nous pouvons nous féliciter de l'augmentation significative de ce budget primitif qui est, comme son nom l'indique, primitif et est sujet à budget supplémentaire, comme le disait Ariel, en cours d'année.

Ce que nous pouvons dire, à part que nous avons une augmentation, c'est que dans le détail, c'est la dotation d'animation locale qui est en augmentation sensible. Nous passons pour 2024 à 849 606 € contre 824 467 €, ce qui est bien par rapport au budget 2023. Nous avons eu, pour les travaux urgents, un maintien de la dotation, nous sommes à 465 608 €. Pour les conseils de quartier, le montant reste inchangé.

Sur la dotation d'investissement, aucun changement. Sur la dotation de gestion globale qui nous sert à nous alimenter, nous chauffer, nous avons été entendus, Ariel a été entendu,

Une petite précision, nous avons aussi eu gain de cause sur une demande d'arbitrage pour l'entretien des espaces verts. C'est vrai que la mairie de Paris Centre a fait beaucoup d'efforts pour essayer de végétaliser Paris Centre, ce n'est pas toujours possible de planter des arbres, donc sur certaines rues il y a des jardinières qui embellissent le parcours de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Nous avons demandé 80 000 € pour cet entretien des espaces verts et nous avons obtenu 50 000, donc cela nous permettra d'assurer l'entretien de 200 nouveaux bacs livrés dans le cadre du budget participatif d'arrondissement.

Comme le disait Ariel, au total, nous sommes à 8 146 510 € de dotation alors que sur le budget primitif 2023 nous étions 7 083 868 €. Nous tenons bon la barre, notre budget est confortable.

Je vous donne rendez-vous à mi-année pour le budget supplémentaire. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Luc.

Donc c'était une délibération qui est soumise à votre vote. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vous vous abstenez, d'accord, comme position traditionnelle. Tu veux une explication de vote ? D'accord, 4 abstentions, merci. Et tout le reste du Conseil qui vote pour ? Je vous demande de lever la main pour le vote pour que nous puissions faire les comptes comme vous aimez bien.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants avec 4 abstentions (J. Rouet, A. Véron, C. Toriello, A ; Sigwalt)

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2023 DAC 112 Subvention (13 000 euros) à l'association Roaratorio

2023 DAC 114 Subventions (28 500 euros) : Les 4 Arts Paris Centre, Artistes à la Bastille, Cercle municipal des Gobelins, Ateliers d'artistes de Belleville, Artistes de Ménilmontant et Ateliers du Père-Lachaise

2023 DAC 196 Subvention d'investissement (71 751 euros) à l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs relative au budget participatif parisien et convention

2023 DAC 405 Subventions (100 000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous abordons les délibérations qui nous sont soumises pour avis, c'est-à-dire toutes les délibérations du Conseil de Paris qui sont pour partie localisées chez nous. Nous commençons, comme traditionnellement, puisque c'est l'ordre alphabétique, par les sujets culturels. C'est donc Benoîte, Adjointe à la culture qui présente les prochaines en nous faisant des propositions de regroupement, c'est cela ?

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Oui, je vous propose de regrouper les délibérations DAC, Direction des Affaires Culturelles 112, 114, 196 et 405. Nous avons voté sur la convention d'occupation temporaire ?

J'ai un doute tout à coup.

Cette proposition de regroupement est du soutien aux arts visuels et/ou aux pratiques artistiques amateurs, c'est pour cela que c'était possible de les réunir.

La DAC 112 est une subvention de fonctionnement de 13 000 € à l'association Roaratorio destiné à l'organisation de l'édition 2023 des rencontres internationales Paris – Berlin. C'est un festival international que sans doute vous connaissez, pluridisciplinaire, en faveur de la création art contemporain, qui se déroule depuis 1998 tous les ans à Paris en automne, puis à Berlin en été avec des œuvres et des artistes différents à Paris et à Berlin. À Paris, ces rencontres ont eu lieu du 30 octobre au 5 novembre dans plusieurs lieux : Centre Pompidou, Centre Wallonie Bruxelles qui vient de rouvrir, Jeu de Paume, cinéma Luminor, Maison Européenne de la photographie, Musée de la chasse et de la nature, mais aussi dans d'autres lieux en dehors de Paris Centre. Cet événement présente une programmation internationale composée d'expositions, de projections de films, vidéos, performances et expériences en VR (réalité virtuelle) et réunit des œuvres de 140 artistes confirmés et émergents venant de 40 pays différents. Ce sera le premier vote tout à l'heure, si nous votons ensemble.

La DAC 114, ce sont des subventions de 28 500 € à 6 associations culturelles : les Artistes à la Bastille dans le 11^e, le Cercle municipal des Gobelins dans le 13^e, les Ateliers d'artistes de Belleville, les Artistes de Ménilmontant, les Ateliers du Père-Lachaise dans le 20^e et, en ce qui nous concerne, les 4 Arts Paris Centre pour un montant de 4000 €. L'association des 4 Arts s'est construite à partir de 1996 autour d'un collectif d'artistes plutôt professionnels, semi-professionnels, résidant dans Paris Centre, soutenu d'abord par le 4^e arrondissement puis par nous. C'est toujours un collectif d'artistes qui l'animent et la gèrent. Elle organise à la Halle des Blancs-Manteaux la biennale européenne des 4 Arts qui vient de se tenir du 26 octobre au 5 novembre. Merci Corine FAUGERON d'être allée voir et d'avoir apprécié. Cette biennale est le résultat des échanges ayant lieu avec des groupes d'artistes d'autres villes européennes, ceux-ci s'invitant mutuellement pour exposer dans leur ville. En 2022, les artistes des 4 Arts Paris Centre sont allés exposer en Espagne, à Majorque, et ceux de Majorque sont venus exposer cette année à la Halle des Blancs-Manteaux. Je voudrais juste dire que ce salon est important pour nous parce que c'est une biennale, donc cela a lieu une fois tous les 2 ans et c'est un collectif, donc nous leur envoyons régulièrement tous les artistes qui nous proposent d'exposer ici où nous ne pouvons pas. J'en profite pour dire que l'association des Peintres du Marais s'est reconstituée d'une autre manière et, de ce fait, pourra occuper les lieux une année sur deux. Les Peintres du Marais sont davantage des amateurs, ce qui permettra également, je vous le dis parce que c'est important, d'envoyer les peintres qui veulent exposer vers l'une ou l'autre de ces associations. Voilà pour la DAC 114 pour 4000 €.

DAC 196 il s'agit d'une subvention d'investissement de 71 000 € à la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, mais en fait relative au budget participatif parisien et conventions. Il s'agit d'attribuer une subvention d'investissement et de signer la convention la liant à la Ville à la suite de la désignation comme lauréate du budget participatif 2021.

J'ai dit une bêtise ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Non, pardon, on me signale l'inconfort des chaises. Apparemment, on a renoncé aux chaises d'église.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je préférerais les chaises d'église.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Vous préférez ces chaises ? Je pense que nous allons passer à la mixité des chaises.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je suis en dessous, je suis obligée de me mettre sur la pointe des pieds. Je suis d'accord pour les chaises d'église, c'était mieux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je propose que la Direction des Services fasse un sondage des élus et qu'ensuite nous attribuions à chacun sa chaise préférée, la chaise de son élection, le même. Nous écoutons Benoîte, pardon pour cette interruption.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Cela ne me dérangeait pas. Donc, la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs a été lauréate du budget participatif et s'est transformé puisque c'était au budget participatif. C'est donc la même somme pour la DAC 196. Je crois que Véronique LEVIEUX ne peut pas voter puisqu'elle est au conseil d'administration, je préviens tout de suite, je l'ai sous les yeux, je le vois en gros. Je voudrais juste dire que l'actualité culturelle de la MP2A est toujours très active avec la chorale ENCHANTEZ-VOUS ! J'en reste là parce que sinon cela va vous énerver.

La DAC 405 concerne des subventions pour un montant de 100 000 € à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité avec la signature de 9 conventions. En fait, il s'agit d'une nouvelle enveloppe en faveur des structures et associations culturelles qui animent la vie artistique et culturelle locale. Elle s'inscrit, en quelque sorte, en complément des autres dispositifs, notamment des crédits Bloche.

Cette 2^e enveloppe a pour objectif d'impulser de nouveaux projets culturels au cœur des quartiers et de favoriser l'expérimentation de nouvelles actions permettant de répondre aux besoins des arrondissements et de leurs acteurs. Les projets soutenus se caractérisent, au-delà de leur forme esthétique, par leur dimension participative, leur déploiement dans l'espace public et la diversité des publics touchés. Une seule association domiciliée à Paris Centre est concernée par cette délibération, c'est l'association S.W.A.G. Studio de Paris 4^e. Je ne connaissais pas l'association S.W.A.G., elle est située à Paris Centre et l'action se déroule dans le 12^e, à la Maison des FÉES Centre, mais aussi dans le 11^e à Ménilmontant et dans le 18^e. Le public de la maison des FÉES est des femmes précaires souvent d'origine étrangère. La subvention proposée représente 95 % du budget prévisionnel de l'action de S.W.A.G.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte. Je vous rappelle que l'indication de la Ville est d'éviter de voter si l'on est membre du conseil d'administration pour qu'il n'y ait pas de possibles conflits entre les deux positions.

Je vous propose que nous votions sur les 3, sauf la DAC 196. Nous votons séparément pour la DAC 196, pour les 3 autres, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Les DAC 112, 114 et 405 sont adoptées à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

Pour la DAC 196, ne prend pas part au vote Véronique LEVIEUX. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Comme nous avons un petit doute sur ce que tu as évoqué, est-ce que nous avons vraiment voté la Convention d'occupation avec la Ville Neuve, je vous propose que nous la...

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

En tant que secrétaire de séance, nous l'avons votée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est ce que j'avais aussi noté, mais on me disait dans le dos que non, alors je fais confiance à la secrétaire de séance et à ma propre mémoire, merci, elle est votée. Merci beaucoup.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

J'avais un doute.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons garder Corine FAUGERON pour toutes les autres séances.

2023 DAC 117 Avenants à conventions d'équipement avec l'association Paris Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie et la Fondation Cité internationale des arts (Paris Centre)

2023 DAC 145 Subvention de fonctionnement (2 860 490 euros) et avenant avec l'association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre)

2023 DAC 504 Subventions d'équipement (58 000 euros) et conventions avec les associations Paris Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie et Bétonsalon (Paris Centre, 13e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je crois que les 3 délibérations suivantes concernent la Maison Européenne de la Photographie et qu'à ce titre tu proposes de les présenter ensemble, Benoîte. Je te propose de faire très succinctement, parce que comme elles reviennent régulièrement, on peut insister vraiment sur ce qui est nouveau dans ces délibérations.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

La 117, c'est MEP et CIA, et les deux autres sont MEP seulement.

La DAC 117, ce sont les avenants à conventions d'équipement avec la Maison Européenne de la Photographie et le CIA. Il s'agit de signer des avenants aux conventions d'équipement, les travaux en cours ayant pris du retard pour des raisons d'indisponibilité des entreprises. Ces avenants sont destinés à prolonger de 2 ans à partir du 1^{er} janvier les conventions d'équipement de ces structures afin que les travaux puissent être poursuivis. Je ne peux pas être plus courte. C'est bon ? Si vous avez des questions, vous me les posez.

La délibération comporte également l'approbation d'un nouveau plan de financement adapté aux contraintes rencontrées le cas échéant, sachant toutefois que dans la délibération suivante, la 504, il s'agit des subventions d'équipement pour la MEP. Est-ce que vous voulez que je...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Non, je pense que tout le monde a la préparation et les éléments.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

La DAC 145 est le solde de la subvention de fonctionnement et avenant avec la Maison Européenne de la Photographie. Par délibération en décembre 2022, un acompte de 1 430 245 € a été attribué à l'association. Il s'agit d'accorder le solde de cette subvention au titre de l'année 2023 à hauteur de 1 430 245 €, ce qui porte la subvention pour les activités 2023 de la structure à 2 860 490 € au total. Voici pour la 145.

Ensuite la DAC 504, toujours pour la Maison Européenne de la Photographie. Il s'agit d'attribuer une subvention, celle dont je vous parlais précédemment, un complément, une subvention d'équipement d'un montant de 40 000 € afin d'améliorer les conditions d'accueil du public ainsi que celles du personnel et des artistes en suivant les programmes d'investissements pluriannuels : remplacer les armoires, l'éclairage, etc.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

S'il n'y a pas de questions, Benoîte, je pense que nous pouvons les mettre aux voix.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Voilà, non, il n'y a pas de questions.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Si tout le monde est d'accord, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des gens qui ne peuvent pas participer, soit au titre de la Cité des Arts ? Je pense que cela concerne Audrey PULVAR pour le conseil d'administration. Pour ma part, je siège au conseil d'administration de la MEP donc je ne prendrai pas part au vote.

S'il n'y a pas d'autres demandes de non-prise de participation, qui ne prend pas part au vote ? Moi pour les 3. Nous noterons que bien qu'Audrey ait un pouvoir, nous la noterons non participante au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2023 DAC 337 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Kenzo TAKADA au 6 rue Vivienne (2e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à la DAC 337 qui concerne Kenzo, le couturier, et c'est Jimmy BERTHÉ en sa qualité d'adjoint à l'animation et aux métiers de la mode et des créateurs qui présente cette belle délibération.

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chères habitantes et chers habitants. C'est un honneur pour moi de présenter cette délibération.

L'histoire de Kenzo commence à Paris Centre en 1976 lorsqu'il installe son atelier et une nouvelle boutique place des Victoires. Très vite, il transformera, au début le temps d'un soir, cet atelier en podium géant, ensuite ce lieu deviendra à Paris Centre son QG, son siège.

Honoré à travers le monde, le prix Mainichi Fashion en 1985, le prix Time For Peace Fashion en 1999, Chevalier des Arts et des Lettres en 1984, très tôt, vous remarquerez, reconnu dans la profession et aussi à l'international. Kenzo TAKADA décède à l'hôpital à Paris des suites du COVID.

Kenzo TAKADA a cassé les codes parisiens à l'époque très monochromés, a introduit l'esthétique japonaise, notamment les fleurs, les kimonos, les motifs, dans le monde de la mode, c'est lui. Il a aussi ouvert la voie à des créateurs étrangers comme Yamamoto, Miyake, aux mannequins étrangers aussi, comme Naomi CAMPBELL qui démarrait à l'époque. Son travail continue d'inspirer aujourd'hui tout le secteur de la mode. Kenzo reste aujourd'hui, une cinquantaine d'années après, l'un des acteurs les plus importants de la haute couture et aussi de la mode streetwear internationale. C'est un monument, tout un pan de l'histoire de la mode, mais aussi, on l'oublie parfois, l'histoire du parfum et de la décoration d'intérieur.

Afin d'honorer la mémoire de ce monument, il est proposé d'apposer une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble au 6, rue Vivienne à Paris 2^e dont le texte est le suivant : « *Kenzo TAKADA 1939 – 2020, Couturier et styliste japonais. En 1970, c'est dans la galerie Vivienne qu'il a ouvert sa première boutique et présenté son premier défilé à Paris.* » En hommage aux origines japonaises de Kenzo, cette plaque comportera également un idéogramme japonais signifiant *Rêve* qui était la signature de l'artiste.

Je vous demande de bien vouloir voter pour cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Jimmy. Merci d'avoir rappelé l'origine à la galerie Vivienne. Je me rappelle surtout de la place des Victoires. Benoîte qui veut dire un mot et Julien, je crois, après.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

J'ai encore des pulls de *Jungle Jap* de l'époque, de toutes les couleurs, depuis je ne m'habille plus qu'en noir. Mais surtout, ce que je voulais dire, c'est que c'était un homme absolument adorable, charmant, d'une discrétion, voire d'une timidité totale, et que c'est vraiment incroyable que ce soit le COVID qui l'ait emporté. Cela dit, il était seul, son ami Xavier l'avait quitté depuis longtemps. C'était un homme d'une gentillesse absolument extraordinaire, c'est quand même assez rare dans ce milieu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Oui, Julien, tu voulais intervenir ? Non, j'ai cru voir une main. Nous aurons un moment, nous vous convierons, bien sûr, je le demande ici, à la pose de la plaque, je ne crois pas que nous ayons encore de date. C'est assez réjouissant, c'est amusant, tu l'as rappelé Jimmy, c'est l'occasion de voir que cela fait quand même longtemps qu'il y a des défilés parfois dans l'espace public, des défilés de mode, parfois cela peut être très festif.

J'en profite pour dire que je me suis aperçu qu'en ce moment au musée Galliera, je pense, il y a une exposition dans laquelle il y a les collections ALAÏA, un autre créateur récemment disparu de Paris Centre, et les collections sont magnifiques, j'ai vu cela récemment sur les réseaux sociaux de Paris Musées, je crois. Je vous invite à y aller, et moi-même d'ailleurs je m'invite à y aller.

Je vous propose de voter cette belle délibération, la DAC 337. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAE 109 Subventions (200 000 euros) et conventions avec trois structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et quatre réseaux de l'IAE

2023 DAE 155 Subventions (511 000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons changer un petit peu de sujet et nous allons passer à la série de délibérations qui sont proposées par la Direction de l'Attractivité Économique et qui sont de nature généralement différente. Les premières concernent à la fois l'insertion par l'activité économique et traditionnellement, c'est Jacques BOUTAULT, qui est adjoint notamment en charge de l'économie sociale et solidaire, qui les présente. Jacques, je ne sais pas dans quel ordre tu les présentes ou ensemble.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Nous allons regrouper ces deux délibérations qui concernent, l'une et l'autre des structures d'insertion par l'activité économique qui est reconnue, notamment, mais pas que, par la Cour des Comptes comme l'un des outils les plus efficaces en matière de retour à l'emploi pour les personnes qui ont sont les plus éloignées.

La première délibération, la DAE 109, concerne 3 structures et 4 réseaux de l'IAE. Ce sont des structures qui ont été lauréates de l'appel à projets qui s'est tenu en avril 2023 et qui était intitulé « dynamique d'insertion par l'activité économique ». Cet appel à projets visait à valoriser et à aider les structures lauréates à développer et renforcer leur action, notamment par la formation, une mutualisation de leurs moyens afin d'optimiser les coûts et de favoriser les échanges d'expériences et de compétences entre elles. La Ville de Paris nous demande de leur accorder une subvention pour un total de 200 000 €.

La deuxième délibération, la DAE 155, s'inscrit dans des délibérations du même ordre que celles que nous avons déjà votées lors des deux précédents conseils de secteur et qui consistent à mettre en œuvre le bouclier mis en œuvre par la Ville de Paris pour protéger les bénéficiaires de ces structures d'insertion par l'activité économique, notamment en raison de la forte inflation du début de l'année qui semble se stabiliser, mais à un niveau très élevé afin que ces structures ne soient pas pénalisées et puissent continuer à exercer leur mission sociale et d'activité au profit de ceux qui parmi nous n'ont pas la chance d'avoir un emploi ou un revenu qui leur permet de vivre dignement et qui passent par ces structures afin de remettre le pied à l'étrier et retrouver une activité économique qui les rendent dignes et heureux, nous l'espérons. Nous allons les aider. Ces 21 structures qui vont bénéficier du bouclier mis en place par la Ville de Paris devront se partager 500 000 € environ. Parmi celles-ci, on peut citer la Régie de Quartier Paris centre, je ne vous cite pas les 20 autres, ce serait trop long, elles sont disséminées dans l'ensemble de la capitale, mais parfois, certaines d'entre elles ont des activités au-delà de la capitale et parfois des activités qui concernent aussi Paris Centre.

Voilà ce que je voulais vous dire quelques mots avant de vous inviter à voter ces deux délibérations. Merci pour votre attention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Jacques. Je crois que tout le monde connaît et apprécie les associations qui sont concernées.

C'était la DAE 109 et la DAE 155. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2023 DAE 156 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération concerne des actions d'insertion aussi, mais à destination des publics les plus fragiles et c'est Shirley WIRDEN, Adjointe en charge de la lutte contre l'exclusion et des affaires sociales qui la présente. C'est la DAE 156. Shirley.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. C'est une subvention de 490 000 € et des conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

Parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées, l'insertion par l'activité économique a été reconnue à de multiples reprises, notamment par la Cour des Comptes, comme l'un des plus efficaces.

En 2022, à Paris, 58 % des personnes qui sont sorties d'un parcours en insertion activité économique ont une sortie dite dynamique, c'est-à-dire principalement une sortie en emploi ou en formation, ce qui est donc le révélateur d'un succès du dispositif. Dans le cadre du plan boost emploi, la Ville de Paris a fixé l'objectif du doublement du nombre de salariés en insertion à Paris au cours du présent mandat municipal.

Cette délibération s'organise en 3 parties. La 1^{re} sur le soutien aux structures d'insertion en développement, la 2^e sur les nouvelles structures agréées sur Paris et la 3^e sur un soutien plus exceptionnel.

En ce qui concerne les soutiens en développement, dès le printemps dernier, par une précédente délibération, l'assemblée a décidé d'accorder plus de 5 millions d'euros à 102 structures employant 2116 équivalents temps plein, soit 5 290 salariés en insertion. Au cours de cette année, dans le cadre de la bourse aux postes de la DRIEST, 41 structures ont obtenu un développement de leurs effectifs. Ainsi, ces développements vont permettre la création de 167 équivalents temps plein supplémentaires. Il est donc proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à ces 41 structures.

En ce qui nous concerne, nous avons H.A.W.A. au féminin qui vont pouvoir occuper les salons de l'Hôtel de Ville gracieusement grâce à une mise à disposition pour organiser le défilé de la collection en 2024.

Sur les nouvelles structures agréées sur Paris, il y a 8 nouveaux dispositifs d'insertion qui ont été conventionnés et il est proposé de soutenir les recrutements de ces structures concernées en amorçage selon les mêmes modalités de calcul que pour les autres structures. Ces nouvelles structures vont créer 70 équivalents temps plein supplémentaires.

Nous concernant, nous avons l'association Emmaüs Alternatives, notamment pour son activité de ressourcerie située dans le 2^e arrondissement, que l'on connaît bien.

En termes de soutien exceptionnel, il importe en effet que les structures les plus fragilisées par la crise actuelle ne ferment pas leurs portes, vous savez que le climat est complexe, et puissent poursuivre leur service d'intérêt général insertion dans l'emploi. Pour d'autres, il s'agit d'un soutien pour un projet spécifique qui permettra leur consolidation. Il y a 8 structures à subventionner.

Nous concernant, il s'agit de la Régie de Quartier Paris Centre, créée en 2010 dans le 3^e arrondissement, qui accompagne une vingtaine de salariés en insertion, ce qui représente 17 équivalents temps plein sur des postes d'opérateurs de quartier, de réparateurs vélo, notamment au sein de son atelier boutique. Je pourrais vous dresser la liste, il y a aussi Aurore à Paris Centre qui est concernée pour une subvention de 6000 € ; Emmaüs Alternatives, je l'ai dit, représente 9 000 € ; Études et Chantiers IDF dans le 4^e arrondissement et d'autres arrondissements, pour l'ensemble de c'est 7 000 € ; H.A.W.A. au féminin dont j'ai parlé c'est 14 000 € et puis la régie de Paris Centre, 2 000 €.

Je vous propose donc de bien vouloir voter cette délibération. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Shirley.

Je propose que nous mettions au vote s'il n'y a pas de demandes d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAE 160 Budget participatif – Conventions, subventions de fonctionnement (125 000 euros) et d'investissement (194 600 euros) en faveur de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération concerne un nouveau projet qui émane du budget participatif et c'est à ce titre, je crois, que Boris JAMET-FOURNIER la présente. C'est la DAE 160.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris

Merci Monsieur le Maire. Je vais tenter d'être aussi concis que Jacques et aussi précis que Shirley. Nous parlons d'ESS, il se trouve que c'est le mois de l'ESS en ce novembre 2023. Les prix de l'ESS ont été remis hier et il y aura notamment un QJ avec Les Canaux, un événement centré sur la jeunesse, le 9 novembre en fin de journée. Nous sommes dans le mois de l'ESS et donc la Ville souhaite soutenir 7 initiatives dans le champ de l'ESS qui sont financées par le budget participatif dont 2 à Paris Centre dont je vais évidemment vous parler.

D'abord l'association Caracol en tête, évidemment, elle est dans le 3^e. Vous la connaissez parce qu'il y avait une initiative assez emblématique dans le 1^{er} arrondissement dont j'avais visité la dépendaison de crémaillère il y a quasiment 2 ans jour pour jour. Caracol fait ce pari un peu fou, mais magnifique, de prendre en gestion des biens immobiliers vacants et de les mettre temporairement à la disposition de colocataires qui sont très mixtes, des réfugiés, des étudiants, des jeunes actifs qui favorisent la mixité sociale avec un modèle économique, il faut le dire, qui est peu dépendant des financements publics. C'est un magnifique projet, le projet du 1^{er} est terminé, mais Caracol gère actuellement une colocation dans le 14^e et se développe à Paris. C'est dans ce cadre que Caracol veut pouvoir embaucher un responsable ou une responsable d'antenne et donc demande à la Ville de participer au financement de cet emploi par une subvention de fonctionnement 20 000 €.

Je vous dis un mot de la société TREVO qui assure une partie de la production des vêtements de la marque de sa créatrice Sakina M'SA qui est une pionnière de la mode responsable et circulaire. J'ai noté, Monsieur le Maire, je savais que cela ferait réagir Jimmy, que sur le site, pour pas plus de 30 €, vous pouvez vous procurer un T-shirt « Gamins du Marais », il me semble que c'est peut-être à moi qu'il revient de vous l'offrir. Il y a d'autres T-shirts à message, vous pouvez aller regarder sur le site de Sakina M'SA. De manière un peu plus sérieuse, elle assure la production et la commercialisation de sa marque et aussi d'autres marques. Elle veut déplacer sa boutique pour rejoindre le Plateau Fertile Paris de Fashion Green Hub dont elle est membre pour développer une brique de solutions industrielles de traitement des invendus et des invendables de mode dont la destruction est interdite désormais par la loi antigaspillage pour une économie

circulaire. Il faut donc inventer de nouveaux modèles pour ces invendus et invendables et donc pour l'aider à faire ce changement, il est proposé d'accorder à cette entreprise une subvention de 50 000 € au titre du projet Tou's'récup' qui était donc lauréat du budget participatif parisien 2022. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Effectivement, nous connaissons bien Sakina. D'ailleurs, je crois que dans le défilé solidaire du Jimmy, elle a pu participer et elle participe aussi à cette valorisation, c'est en lien finalement avec Enzo et avec la question de la mode.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose que nous votions cette délibération. C'était la DAE 160. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAE 293 Subvention exceptionnelle à l'école Duperré

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je savais que Jimmy allait reprendre la parole pour parler de la subvention à l'école Duperré. C'est la DAE 293.

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire de Paris Centre

Comme vous le savez l'école Duperré est à deux pas d'ici à Paris Centre, elle est spécialisée dans les métiers d'art, de la création, du travail textile et développe aussi par ailleurs une offre autour des matériaux de la céramique. Tout cela occasionne beaucoup de besoins, il a été voté en 2022 et en octobre 2023 une dotation de fonctionnement, comme chaque année, de 350 600 € et une subvention d'investissement pour un total de 350 000 € au titre de 2022. En décembre 2022, a aussi été votée l'attribution d'une dotation exceptionnelle de 388 000 € aux 3 écoles d'art appliquées parisiennes avec 20 000 € pour Duperré. Cette dotation exceptionnelle n'a pas permis à l'école de faire face aux coûts de l'énergie et de s'acquitter de l'ensemble de ses factures.

Aussi, afin de compenser une partie de la hausse du coût des matières premières et de l'énergie essentielles au bon déroulement des enseignements, il vous est proposé d'attribuer à l'école Duperré une dotation complémentaire de fonctionnement de 74 000 €. Cet effort supplémentaire s'inscrit dans le prolongement de la politique de soutien de la Ville et d'accompagnement de ces écoles d'excellence parisiennes affectées par la crise sanitaire et économique et par la réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage.

La Ville de Paris entend sensibiliser l'État sur les besoins de ces écoles et continuer à les promouvoir avec ses partenaires économiques de plus en plus internationaux. En effet, Duperré développe en ce moment beaucoup de partenariats internationaux, c'est un vivier de talents et ces écoles produisent pour nos 3 fleurons que sont les métiers d'art, la mode et le design français.

Je vous propose de voter pour cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Jimmy. S'il n'y a pas de questions, nous sommes évidemment tous, je crois, en soutien de l'école Duperré.

C'était la DAE 293. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAE 296 AAP Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400 000 euros) et conventions avec 31 commerçants

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération, nous changeons beaucoup d'orateurs, car ce sont des sujets un petit peu différents, concerne un appel à projets qui a permis de soutenir nos commerces culturels sur des sujets divers et c'est Dorine BREGMAN qui la présente. La DAE 296.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher public. J'ai un grand plaisir à présenter les résultats de cet appel à projets soutien aux commerces culturels parisiens.

Nous savons que ces commerces travaillent dans le cadre d'une économie qui est assez fragile. Il y a eu des crises consécutives qui ne concernent pas qu'eux, mais qui ont eu des incidences peut-être plus difficiles sur leurs activités. En général, ils ont de faibles marges et des charges de loyer élevées. Paris, de longue date, favorise et mène une politique publique de soutien à ces commerces et je suis ravie d'en parler en présence de ma collègue Benoîte LARDY puisque c'est un projet, c'est un appel à projets qui est au confluent de nos délégations.

Cet appel à projets a donné les résultats suivants. En particulier pour Paris Centre, il y a 31 projets qui ont finalement été soutenus et Paris Centre qui se veut un arrondissement particulièrement en pointe sur le soutien à la culture a été extrêmement bien servi

puisque'il y a 9 projets sur 31, soit presque 30 % des projets, qui sont situés à Paris Centre.

Le montant total de l'appel à projets constituant une enveloppe de 400 000 €, pour Paris Centre il y aura donc 96 992 € attribués, soit 24 %. Ce qui veut dire tout simplement que le montant maximum de 20 000 € qui pouvait être attribué n'a pas été sollicité systématiquement. Il y a des commerces culturels qui ont fait des évaluations très fines de leurs besoins et qui ne sont pas allés au-delà.

Je vais les détailler un tout petit peu : 2 galeries, 6 librairies et un projet qui nous tenait à cœur, la Maison de la Presse de la rue Saint-Honoré. Nous savons que c'est une Maison de la Presse fréquentée par les personnes membres du conseil local du handicap et qui grâce à cette subvention de 20 000 € va pouvoir faire ses travaux d'accessibilité. Je le souligne également puisque'il s'agit de la presse, d'une presse papier qui est encore fort heureusement achetée par des Parisiennes et des Parisiens qui ont plaisir à la consulter et c'est très agréable de pouvoir continuer à offrir ce service aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je voudrais également souligner parmi les librairies la forte présence de librairies de culture internationale qui confirme la vocation multiculturelle de notre arrondissement avec notamment la Tour de Babel, la librairie italienne de la rue du Roi de Sicile ; la librairie Galignani, évidemment, très connue, de culture anglo-saxonne et qui offre un large choix en ce qui concerne les beaux livres du monde entier ; la librairie Junku qui est une nouvelle librairie japonaise où on peut trouver des mangas en japonais pour ceux qui pratiquent cette langue et aussi en français. C'est une offre tout à fait intéressante et ce palmarès, si je puis dire, est complété par les grands noms des galeries parisiennes, notamment la galerie Papillon, la galerie Binome rue Charlemagne, et je termine avec la librairie VOLUME, excellente librairie consacrée à l'architecture et à tous les livres sur l'architecture.

Je vous remercie et je vous prie de bien vouloir voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Dorine. J'étais effectivement un peu vexé, il y avait un nom que je ne connaissais pas, la librairie Junku, mais tu viens de l'expliquer, c'est tout récent.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est rue des Pyramides à l'angle de la rue d'Argenteuil dans le 1^{er} arrondissement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Très bien, pour tous les amateurs de mangas, bravo, merci beaucoup. C'était la DAE 296. Merci, je crois que toutes les équipes ont fait un très bon travail, nous avons beaucoup de commerces de Paris Centre qui bénéficient de ce projet et je crois que cela a été une campagne agressive.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Il y a un gros travail de communication qui a été fait par la mairie de Paris Centre. Je voudrais en particulier remercier le cabinet du maire puisqu'il y a eu un effort tout à fait soutenu de communication avec la newsletter, avec les réunions des commerçants, avec des mails de rappel envoyés régulièrement. Nous voyons que cela a produit des résultats puisqu'effectivement nombreux ont été les commerces qui ont répondu et auxquels ont été attribuées des subventions.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup pour ce travail.

C'est la DAE 296. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Elle est adoptée à l'unanimité et c'est tant mieux pour nos commerces culturels.

2023 DASCO 116 Caisse des écoles de Paris Centre – Attribution d'une subvention exceptionnelle (889 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous changeons de sujet, nous entrons dans les sujets relatifs aux affaires scolaires et en l'occurrence à la caisse des écoles de Paris Centre et c'est Karine BARBAGLI, la Première adjointe en charge des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire et de la quantité aussi, qui présente la DASCO 116.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Merci cher Ariel, bonsoir chers collègues. Nous allons débiter ces délibérations qui concernent mes délégations par la DASCO 116 avec l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour notre caisse des écoles avec une subvention de 889 000 € afin de permettre d'équilibrer son budget primitif 2023.

Cette subvention exceptionnelle vient dans un contexte particulier puisque vous savez comme nous que les dépenses, en particulier des coûts énergétiques, ont explosé, que les prix des denrées alimentaires ont suivi le même chemin, nous avons également eu des revalorisations du SMIC, mais le plus important pour nous est que nous avons changé de prestataire en même temps que ce contexte difficile avec la Sogeres ce qui

s'est maintenu avec une augmentation de plus de 40 % du prix du marché de cette liaison froide.

Tout ceci pour vous inviter à voter sans plus attendre cette subvention exceptionnelle de 889 000 € pour notre caisse des écoles de Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Que c'est résumé et bien résumé !

J'en profite pour dire que la Direction m'a annoncé que vous aviez un petit peu de restauration derrière pour ceux qui veulent, nous avons un long Conseil et vous n'avez pas eu le temps de dîner. Je crois qu'il y a des choses assez légères et même à boire, mais si vous voulez, c'est derrière. Puisque tu parles de restauration scolaire, ce ne sera peut-être pas de la même qualité, ce n'est pas la caisse des écoles qui a préparé en tout cas.

C'était la DASCO 116. S'il n'y a pas de questions, je propose qu'on la mette au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. C'est une délibération très importante pour nous.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Nous continuons, nous changeons. Nous n'avons qu'une DASCO ?

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Oui, nous n'avons qu'une DASCO ce soir, c'est exceptionnel.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est étonnant, nous sommes habitués à avoir beaucoup de délibérations sur les affaires scolaires, mais nous n'en avons qu'une et d'importance. Nous passons à une délibération qui me paraît assez technique et qui concerne le Carreau du Temple.

2023 DCPA 10 Indemnisation Ville de Paris pour désordres infiltrations lanterneaux, couverture et vitrages verrière suite à réhabilitation du Carreau du Temple 4, rue Eugène Spuller Paris 3e

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est sur le Carreau du Temple, oui.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Peut-être dire surtout pourquoi nous votons une délibération pour cette d'indemnisation, cela paraît assez évident, mais je n'ai pas compris pourquoi nous votions des délibérations.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Il faut voter pour approuver le principe d'indemnisation, c'est un protocole transactionnel qui définit les modalités d'indemnisation de la Ville de Paris par les sociétés qui sont responsables des désordres survenus. Les sociétés sont Bureau Veritas Construction, AJUVA Safety, la MAAF...

C'est dans le cadre de la réhabilitation du Carreau du Temple de 2009. Il s'agit d'approuver le principe de l'indemnisation de la Ville de Paris par ces entreprises à hauteur de 125 872,33 € et de signer le protocole transactionnel correspondant qui inclut la SPL du Carreau du Temple pour sa propre indemnisation. Cette indemnisation fait suite à des infiltrations d'eau constatées en 2016 dans les espaces d'exposition et les bureaux provenant de deux lanterneaux, de la couverture en zinc et des vitrages de verrière cassés ou fissurés. La Ville de Paris va recevoir une indemnisation de 125 872 € et cette recette sera constatée sur le budget de la Ville de Paris. La SPL du Carreau du Temple recevra une indemnisation de 40 264 € directement de la part des entreprises.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Ce que je veux dire c'est que je n'ai toujours pas compris pourquoi nous devons voter pour autoriser la SPL et la Ville de Paris à recevoir des indemnisations. Je ne suis pas censé vraiment intervenir, je ne veux pas dénoncer, mais nous sommes plusieurs à être membres du conseil d'administration du Carreau du Temple.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Il s'agit d'approuver la transaction qui a été réalisée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, bien sûr, mais je ne comprends pas. Comme c'est au bénéfice de la Ville et de la SPL, on va nous accorder le bénéfice du doute, nous n'allons pas participer Aurélien, Véronique et moi, mais cela paraît relativement évident.

C'est la DCPA 10. Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Nous 3. Tu voulais intervenir, Antoine ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce n'est plus Aurélien ?

Plusieurs intervenants prennent la parole hors micro.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Non je ne crois pas, parce que comme c'est moi qui préside, il y a Aurélien, et il y a Raphaëlle qui a une procuration. Donc nous avons 4 membres qui ne prennent pas part

au vote, dans le doute, même si je pense qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts. Tout le reste vote pour, c'est cela ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DEVE 66 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (137 691 112 €)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Concernant la prochaine délibération, je n'ai pas vraiment compris pourquoi c'était la Direction des espaces verts, mais cela concerne quand même le gaspillage alimentaire et la restauration scolaire, donc c'est Karine qui la présente.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Je vais faire assez court puisque c'est une délibération qui subventionne 7 caisses des écoles à hauteur de 137 000 € pour le développement de projets soumis à appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Notre caisse des écoles porte le projet d'acquérir du matériel antigaspillage permettant de faire plus de fait maison, à savoir des coupe-fruits et des pèle-fruits pour un montant de 2170,32 €.

Je vous invite à voter cette délibération sachant qu'évidemment nous nous inscrivons dans cette lutte contre le gaspillage avec le fait maison et le don aux associations de denrées en particulier à La Chorba régulièrement. C'est une délibération assez simple que je vous invite à voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Et qui porte sur des montants relativement faibles.

C'est la DEVE 66. Pardon, tu voulais intervenir, excuse-moi, Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

J'ai 2 questions. Avons-nous des tables de tri ? J'ai vu que les autres demandaient des tables de tri.

Le pèle-fruits et le coupe-fruits, je ne voyais pas très bien en quoi c'était lié au non-gaspillage alimentaire.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Par exemple, quand nous avons un ananas, pour bien le couper il faut un coupe-fruits, sinon on en perd beaucoup. Ce sont des choses très concrètes que j'ai pu voir à l'œuvre parce que j'ai vu un déjeuner sans coupe-fruits et un déjeuner avec coupe-fruits et l'on voit la différence tout de suite. Cela vaut le coup d'équiper en coupe-ananas, entre autres, je ne sais pas comment cela s'appelle.

Pour la question des tables de tri, bien sûr toutes nos écoles élémentaires sauf 4 se sont occupées des tables de tri. Nous sommes en train de finaliser l'équipement en tables de tri de ces 4 dernières écoles. Nous nous inscrivons complètement dans la loi antigaspillage et à partir 1^{er} janvier 2024 tous les établissements de la restauration collective vont être dotés de tables pour permettre la collecte de déchets alimentaires. Parfois, ce ne sont pas des tables, ce sont des bacs parce que les offices sont parfois trop étroits pour avoir des tables, mais bien sûr nous sommes dans cette ligne-là et peut-être que nous aurons bientôt une autre subvention pour quelques tables supplémentaires. La Sogeres nous a entre autres déjà proposé sur toutes ces cuisines des tables de tri ou des bacs de tri.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Effectivement, la caisse des écoles n'a pas eu besoin d'en demander le financement, mais pour le 4^e arrondissement qui est en liaison chaude, peut-être que nous pourrions le voir.

C'était la délibération, la DEVE 66. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DFPE 171 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons sur la restauration, mais cette fois-ci c'est pour les crèches, c'est la restauration pour les activités et passerelles. C'est la DFPE 171.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Cette délibération autorise la signature de convention annuelle entre la DFPE et les 17 caisses des écoles parisiennes pour la fourniture de repas pour les enfants et les professionnels de la petite enfance qui déjeunent ou qui goûtent dans les écoles

maternelles lors des dispositifs passerelles. Qu'est-ce qu'un dispositif passerelle, me demanderez-vous.

Un dispositif passerelle est un passage en douceur de la crèche à la maternelle de façon à ce que les enfants puissent être habitués et n'aient pas une rupture en changeant de la crèche à la maternelle. Nous sommes en particulier très en avance à Paris Centre sur ces dispositifs et ces conventions vont permettre à plus d'enfants d'aller à un temps partagé en repas en école maternelle, c'est un moment très important. La Ville a un prix d'achat unitaire pour les repas à 7,18 € pour la DFPE, le goûter à 1,50 € ou le repas plus le goûter à 8,23 €.

Je vous invite à voter la possibilité de signer ces conventions entre la DFPE et les 17 caisses des écoles.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Karine.

C'était la DFPE 171. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DFPE 172 Subvention complémentaire (600 000 euros) et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

2023 DFPE 174 Subvention complémentaire (450 000 euros) et avenant n° 3 à la fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 177 Subvention exceptionnelle (450 000 euros) et avenant n° 3 à l'association CRESCENDO (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Les 3 prochaines délibérations 172, 174 et 177 il s'agit de sujets relativement communs, plutôt un peu inquiétants d'ailleurs, je te laisse les présenter ensemble, Karine.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Absolument, merci Ariel. C'est la DFPE 172, 174 et 177 qui concernent des subventions pour 3 associations en particulier qui interviennent dans Paris Centre.

Vous savez que le monde associatif fait partie de l'offre de la petite enfance et de l'accueil de la petite enfance à Paris Centre. Nous avons des associations que la Ville de Paris va soutenir puisqu'elles sont en souffrance au niveau de la trésorerie, souffrance liée à une situation de ciseau également avec une augmentation des charges et un maintien, voire une baisse des prestations de la CAF parfois puisque la PSU, la Prestation de Service Unique, a été augmentée, mais pas au même montant que les charges qui sont subies par les crèches.

Nous avons 3 associations, ABC Puériculture, la fondation Léopold Bellan et le groupe CRESCENDO qui vont bénéficier respectivement de subventions de 600 000 €, 450 000 € et 450 000 € avec chaque fois une aide exceptionnelle et une avance sur trésorerie. Pourquoi une avance sur trésorerie ? Parce que la PSU, la CAF pour simplifier, verse ces subventions à N+1, ce qui fait que nos associations se trouvent en difficulté de trésorerie pour finir l'année. La Ville de Paris s'engage à leurs côtés de façon à ce que nous puissions toujours avoir le choix et avoir toujours ces associations vivantes sur le territoire pour accueillir la petite enfance. Vous savez combien la situation de la petite enfance est difficile en ce moment d'un point de vue RH et la Ville de Paris se mobilise vraiment autour de ces associations.

Je vous invite à voter ces 3 délibérations groupées pour les subventions complémentaires pour ABC Puériculture, CRESCENDO, et la fondation Léopold Bellan.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. C'est difficile pour toutes les structures, publiques ou privées.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter ces délibérations 172, 174 et 177. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2023 DJS 26 Transformations Olympiques - Subventions 300 000 € et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous changeons de sujet à nouveau, nous repassons sur l'autre délégation de Benoîte qui est la culture physique et le sport. Ce sont les délibérations Direction de Jeunesse et des Sports en commençant par la 26.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est dans le cadre des Jeux olympiques, des programmes qui sont menés pour Paris 2024. Transformations olympiques, ce sont des subventions à hauteur de 300 000 €

et conventions entre la Ville de Paris, le Fonds de Dotation Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du dispositif « Paris Sportives ».

Le dispositif « Paris Sportives » fait partie de la mesure 12 du programme Héritage des Jeux olympiques, à savoir « les femmes à la conquête de l'espace public ». L'objectif est de favoriser la mixité dans les terrains de sport et cela consiste à aider plusieurs clubs parisiens et associations de quartiers à financer l'organisation d'activités sportives régulières incitant et habituant les femmes à utiliser des terrains d'éducation physique en accès libre.

Il a été décidé de reconduire 28 projets issus des précédentes promotions et de soutenir 3 nouveaux projets pour un montant total de 300 000 €. Parmi les 28 associations dont le projet est reconduit, une est située à Paris Centre, il s'agit de CYCL'AVENIR, domiciliée à la MVAC, rue Perrée, et ayant pour objet le développement de la pratique cycliste. Son projet vise à accompagner des femmes éloignées de la pratique sportive d'une manière générale, en particulier de la bicyclette, et potentiellement en situation de précarité, vers la pratique régulière du vélo dans Paris.

La délibération prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à CYCL'AVENIR que je vous demande de bien vouloir voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte.

C'était la DJS 26. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DJS 31 Subventions (66 950 euros) à 8 associations sportives

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec une autre délibération qui concerne des subventions à des associations sportives.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Avec toujours les femmes à l'honneur. C'est la DJS 31, subventions de fonctionnement pour un montant total de 66 950 € à 8 associations sportives avec comme critères d'attribution la promotion de la pratique sportive des femmes, mais aussi des personnes en situation de handicap (ne pas faire de rapprochement, tout le monde a compris

l'allusion), promotion de la pratique des seniors, il y a donc un certain nombre de critères où les femmes sont associées.

Parmi les 8 associations, une est située à Paris Centre, je vous en ai parlé tout à l'heure avec la convention d'occupation temporaire puisqu'il s'agit de l'AS Centre de Paris qui a pour objet la pratique du football, mais a aussi d'autres qualités, c'est-à-dire que le club est ouvert aux personnes en situation de handicap, il accueille des jeunes en difficulté et des jeunes migrants, il y a des journées portes ouvertes organisées pour les non-licenciées féminines.

Il est proposé d'attribuer à l'ASCP une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 950 € que je vous demande de bien vouloir voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. C'était la DJS 31.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 132 Location de l'immeuble 6, rue d'Aboukir (Paris Centre) à ELOGIE-SIEMP - déclassement anticipé

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons changer de sujet et attaquer les délibérations qui portent sur le logement et l'habitat, les DLH, en commençant par la rue d'Aboukir. C'est la DLH 132, un projet que Karine BARBAGLI connaît très bien.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Bien sûr, avec un très beau projet qui a déjà été voté, mais là c'est une délibération assez technique puisqu'elle va prononcer le déclassement par anticipation d'un volume issu du plan de division du 15 juillet 2020 et donc amender la délibération en 2022 de la DLH 402. Il a été décidé d'intégrer dans le périmètre de ce projet certains sous-sols, les hôtes techniques qui servent toujours resteront dans le périmètre de la Ville de Paris et seront loués à Enedis, mais ces sous-sols, pour qu'ils fassent également l'objet de travaux de réhabilitation, pour qu'ils accueillent à terme des activités comme un supermarché coopératif, des Halles gourmandes, une salle d'événementiel. Cela fera le lien d'un appel à projets en lien avec ELOGIE-SIEMP.

Je vous demande de voter ce soir pour le déclassement anticipé de cette zone qui n'était pas inclus dans le programme jusqu'à ce jour. Pour rappel, c'est un très joli programme de 24 logements sociaux en PLAI, 16 logements en PLUS, c'est multifonctionnel, avec des locaux d'activité, un centre d'accueil de jour et ce fameux sous-sol qui est déclassé par avance.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Karine. Oui, Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. J'ai juste une question sur ces sous-sols. Je croyais qu'une partie était classée, une machinerie EDF historique que des amateurs défendent. Est-ce qu'il s'agit de ce lot-là ? Parce que ce n'est pas très clair dans la délibération. Est-ce qu'elle restera protégée pour les amateurs de ces vieilles machines et ce côté vintage ou est-ce que cela rentre dans le lot qui est déclassé ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est exactement cela. En fait, je peux répondre, il y a eu tout un travail de concertation qui avait été fait à la suite de propositions des uns et des autres sur la conservation, Jean-Paul MAUREL, je crois, avait parlé de machines, un petit peu comme ce qui s'est fait à la bourse du commerce où ils ont gardé une partie des machines. Certaines avaient déjà été enlevées parce qu'elles devaient l'être. Je crois que c'est précisément l'objet de cette délibération. Il s'agit de déclasser et donc d'inclure le sous-sol dans le programme des travaux après ce travail de concertation avec la commission du Vieux Paris, avec la DRAC et l'association de défense du patrimoine électrique, qui existe. Il y aura bien une mise en valeur du sous-sol avec la conservation, je crois, d'un transformateur et en même temps la possibilité d'installer des Halles alimentaires, de faire tout un tas de projets au rez-de-chaussée. Donc l'objectif est bien de sauvegarder d'une certaine manière par cette délibération.

Je remercie les uns, les autres qui nous avaient alertés, qui ont permis ce travail qui a été lancé.

C'était la DLH 132. Corine et Shirley.

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Je voulais dire un petit mot. Je trouve que cette DLH est exemplaire. En général, j'ai toujours voté contre la vente du domaine privé de la Ville, et là nous faisons quelque chose d'exemplaire puisque nous vendons le domaine privé de la Ville à un bailleur social et c'est ce que nous aurions toujours dû faire. Je félicite vraiment et je vous encourage tous à la voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. J'avais le sentiment que nous le faisons quand même assez souvent. Shirley, tu voulais intervenir, excuse-moi.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je trouve cela super, mais je ne peux pas prendre part au vote.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, bien sûr, pardon.

Nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Deux, Shirley et Véronique LEVIEUX. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité de ceux qui participent au vote.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 261 Réalisation, 3, avenue Victoria (Paris Centre) d'un programme d'acquisition en VEFA de 38 logements sociaux (12 PLAI - 15 PLUS - 11 PLS) par Paris Habitat - Subvention (2 475 347 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La délibération suivante concerne aussi un projet clef, un projet phare de la mandature en termes de logements sociaux, c'est l'avenue Victoria. Karine, vas-y, j'ajouterai peut-être juste un petit mot.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Oui, bien sûr. Surtout saluer ce programme absolument exemplaire qui s'appelle les Hospitalités Citoyennes. C'est un programme autour de la solidarité, du soin et de la proximité qui est porté par un groupement BNP Paribas – Abscisse – RATP Solutions Ville qui prévoit plus de 6000 m² de logements sociaux pour les familles, les jeunes soignants, les femmes victimes de violences conjugales, une halte solidaire pour les femmes, une maison de santé, une centrale de mobilité douce développée par la RATP, un marché alimentaire, des commerces de proximité avec un petit clin d'œil à ma collègue Dorine, des ateliers et boutiques ESS, une conciergerie, des espaces communs pour les habitants.

En tout cas un très beau programme sur lequel nous allons délibérer ce soir pour approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme des

38 logements sociaux qui vont être réalisés en bail en l'état futur d'achèvement par Paris Habitat à hauteur de 2 475 347 €.

Pour vous rappeler que c'est un programme de 38 logements avec 12 PLAI, 15 PLUS et 11 PLS avec, bien sûr, des typologies familiales pour mon plus grand bonheur et celui des familles de Paris Centre avec des T3, des T4, des T5, avec une mixité également. Je vous rappelle qu'une famille avec 2 enfants peut avoir accès au logement social à partir de revenus nets de 2 998 € par mois comme une famille de 2 enfants avec des revenus de 7 080 € peut avoir également accès au logement social, donc il y a une mixité à l'intérieur de ces programmes. J'aime bien le rappeler parce que c'est important de le souligner.

Je vous invite, bien sûr, ce soir avec beaucoup d'enthousiasme à voter cette DLH 261. Et également en soulignant qu'il y a un très beau programme intercalaire, Citoyennes avec la possibilité pour de jeunes associations, de jeunes entrepreneurs de trouver au cœur de Paris des bureaux avec des prix défiant toute concurrence. Donc un projet exemplaire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Tu voulais intervenir Aurélien, non ? C'est vrai que c'est aussi un projet exemplaire dans son occupation temporaire, dans la quantité de logements qu'il va procurer et aussi pour autre chose, c'est-à-dire la capacité de travailler avec l'AP-HP. Nous avons d'autres sites où nous avons travaillé la main dans la main et je me félicite, ayant participé au jury, que nous ayons réussi à obtenir la plus belle offre, je pense, et surtout celle qui a été la mieux-disante en termes de logements familiaux, y compris puisque nous avons beaucoup poussé pour cela.

C'est vrai que la tentation de tous les cédants est de maximiser le prix, de maximiser aussi le nombre de logements, et d'en faire des tous petits et je dois dire que nous avons la même discussion en cours sur l'Hôtel-Dieu pour qu'il y ait aussi du logement, y compris du logement familial. Nous savons à quel point à l'Hôtel-Dieu, et maintenant dans d'autres professions, il est difficile d'avoir des infirmières, des aides-soignantes, parce que c'est difficile de se loger dans le centre de Paris. Nous poussons beaucoup aussi, avec Karine, pour avoir une diversité d'occupation. C'est le cas sur l'avenue Victoria, j'espère que nous aboutirons aussi au même résultat sur le site de l'Hôtel-Dieu lui-même de l'autre côté de la Seine. Nous avons d'autres sujets avec l'AP-HP, mais j'en reparlerai au fur et à mesure des délibérations que nous pourrons avoir.

Oui, Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Nous allons voter pour la délibération, mais juste signaler que nous serions rassurés par un engagement de la mairie de Paris et du service du logement de donner une priorité et un quota important au personnel soignant qui travaille à Paris, que ce ne soit pas ensuite trop diversifié sur d'autres professions parce que là, vraiment, il y a un besoin criant, également les crèches, de cibler sur des professions dont aujourd'hui nous avons besoin et pour lesquelles nous avons du mal à recruter à cause de problèmes de logement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Justement, Aurélien, c'est au menu de ce soir, puisque je crois que nous avons une contribution à 500 places qui sont réservées à ces personnels soignants. Nous allons en parler un tout petit peu plus tard, je crois.

C'était la DLH 261. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 280 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP - (14 849 161 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons reparler tout de suite après de ce sujet. La prochaine est très technique, ce sont des prorogations de garanties sur des programmes qui sont déjà terminés.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Je vais dire deux mots sur l'octroi et la modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP sur ce montant de 14 849 161 €.

Les programmes qui nous concernent sont en particulier le Village Saint-Paul avec une mise à jour et une réitération de la garantie d'emprunt déjà accordée pour la rénovation de l'ensemble immobilier, la RIVP ayant souscrit un prêt complémentaire. Peut-être juste l'opportunité de souligner qu'on peut allier patrimoine et rénovation plan climat et que ce programme du Village Saint-Paul en est la preuve.

Je vous invite à voter cette DLH 280 qui est assez technique, effectivement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Elle est tout à fait technique et sans grand intérêt.

DLH 280. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 287 Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est la prochaine, justement, je vais la présenter.

La DLH 287 consiste à ce que nous participions à l'échelle de la Ville à la mise à disposition de 500 logements du contingent de la Ville à l'AP-HP. C'est-à-dire qu'en fait, nous réservons 500 logements aux agents de l'AP-HP, c'est l'AP-HP qui fera le processus de désignation. Elle le fera en respectant la réglementation de nos commissions, c'est-à-dire qu'elle doit présenter comme nous le faisons, 3 dossiers anonymisés, etc., avec une hiérarchie liée à la cotation tout simplement. C'est autant de logements qui seront réservés à l'AP-HP et nous, dans cette délibération, je crois qu'on nous propose d'y contribuer à proportion, je ne sais d'ailleurs pas bien à quelle proportion, mais d'y participer comme d'autres arrondissements, ils vont être répartis sur toute la ville. Nous dédions un certain nombre de nos contingents à des logements de soignants.

J'y suis tout à fait favorable puisque le but est de pouvoir attirer ce personnel-là, ces fonctionnaires-là, mais j'ajoute que c'est quelque chose que nous faisons déjà, puisque dans la commission de désignation de Paris Centre nous priorisons le relogement d'agents publics, pas forcément des agents de la Ville de Paris, notamment des soignants, c'est déjà arrivé par ailleurs.

Ce que nous constatons, ce que je disais tout à l'heure, c'est que nous avons un nombre croissant de familles de soignants qui ont du mal à se loger dans le centre de Paris avec des cas, dont je discute souvent avec Karine, qui sont typiquement une famille monoparentale avec une mère isolée avec des enfants, qui se retrouvent en situation de sur occupation dans des logements de fonction de l'AP-HP qui sont principalement des résidences dédiées aux jeunes soignants avec des studios et des T1. C'est pour cela que j'insiste sur la nécessité d'avoir de la diversité, du T3, du T4, du T5 dans les programmations, quitte à avoir moins de logements sociaux, pour pouvoir y loger bien des familles.

Tout en soulignant la très bonne coopération que nous avons avec l'AP-HP et en étant favorable à ce projet, je veux simplement ajouter qu'on ne peut pas porter seuls le logement des soignants, il faut que l'AP-HP y contribue. Elle le fait d'une certaine manière avec notre contribution financière, sur l'avenue Victoria, j'espère. Je pense que c'est en bonne voie qu'elle le fasse sur l'Hôtel-Dieu.

Je voudrais ici aussi dire que nous avons une négociation qui avait été faite sur le boulevard de Sébastopol, une autre adresse d'un immeuble de l'AP-HP dans laquelle, en ayant beaucoup insisté, nous avons obtenu que ce soit du logement social à 100 %, c'était compensé par une autre adresse. Dans les grands deals, quand j'avais vu le nouveau directeur de l'AP-HP, il m'avait dit, et je le comprends, qu'il souhaitait faire plus

de logements de fonction plutôt que du logement social au sens de la nomenclature parce que l'AP-HP a le sentiment que quand ils attribuent du logement social, parfois, il y a un phénomène d'aubaine, les gens viennent et démissionnent une fois qu'ils ont le logement social et c'est perdu sur leur contingent. Il souhaite passer par du logement de fonction, ce qui est intéressant. Et comme notre objectif, au fond, est de loger des familles qui en ont besoin dans le centre de Paris, pour ce qui nous concerne, je suis donc sensible à la proposition du directeur de l'Hôtel-Dieu. Mais, quand même, c'est autant de logements sociaux que nous perdons en termes de classement.

Il ne faut pas que nous fassions une politique de chiffre sur le logement social, c'est très bien si ce sont des logements de fonction, mais je tenais à profiter de cette délibération pour le communiquer à l'ensemble des élus.

Sur l'adresse du boulevard de Sébastopol où nous avons obtenu de faire 100 % de logements sociaux, maintenant la Ville nous informe qu'ils ont plutôt discuté de faire du logement de fonction. Très bien. Mais avec Karine, nous demandons quand même précisément cela, c'est-à-dire que d'accord, nous aurons moins de logement social à afficher, ce n'est pas grave, nous aurons autant de familles logées, à condition que, justement, la typologie ne soit pas que des T1. C'est une tendance que nous avons vue à l'AP-HP et chez d'autres employeurs, à savoir maximiser le nombre de logements et ne faire que du T1, que du studio qui ne se prêtent pas à des configurations familiales. Or, et je l'ai dit souvent à Martin HIRSCH par le passé, si nous avons une telle crise de recrutement dans les hôpitaux parisiens, c'est aussi parce que nous ne pouvons pas loger, on ne peut pas se loger quand on est soignant en famille dans le centre de Paris en particulier, et même dans tout Paris.

Je voulais porter à votre connaissance que nous, avec Karine, avec d'autres, nous tenons fort cet objectif qu'il y ait au moins une ventilation sur des configurations qui prévoient des T3, des T4, des T5, sur notamment cette adresse de l'avenue Victoria. Nous avons appris cela avec un permis de construire qui maintenait l'existence des studios et des T1 et ce n'est pas l'engagement qui avait été pris auprès de nous, un engagement moral, certes.

Je voulais profiter de cela et interpeller publiquement l'AP-HP ici à travers cette délibération pour dire que nous votons avec beaucoup d'enthousiasme la DLH 287, mais nous souhaiterions que l'AP-HP prévoie des programmes qui fassent plus de place aux familles de soignants dans leurs agents.

C'était la DLH 287, je suis tout à fait prêt à en discuter si vous avez des questions ou des demandes d'intervention. Cela répond, je crois, à ta question, Aurélien.

DLH 287, s'il n'y a pas de questions, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Je vous rendrai compte de l'issue des discussions sur le boulevard de Sébastopol.

2023 DU 131 Vente à ELOGIE-SIEMP d'un lot de copropriété (lot n° 24), 13-15 rue du Croissant (2e) en vue de réaliser un logement locatif social

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération est assez technique aussi. C'est la DU 131, mais c'est une bonne nouvelle.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Nous vous invitons à voter cette délibération pour approuver la vente d'un lot de copropriétés du 13 - 15, rue du Croissant propriétaire de la Ville à ELOGIE-SIEMP. DU 131.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Est-ce qu'il y a des questions ? Il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Non prise de part au vote pour Shirley, évidemment, comme chaque fois qu'il s'agit d'ELOGIE-SIEMP et aussi de Véronique. À ceci près, la délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 291 Subventions complémentaires (1 437 335 euros) accordées à 17 opérations de rénovation environnementale du parc de logement social d'ELOGIE-SIEMP

2023 DLH 292 Subventions complémentaires (1 762 692 euros) accordées à 14 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de la RIVP

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons encore des délibérations qui portent sur le logement, mais elles concernent plutôt des opérations de rénovation environnementale. C'est Jean-Paul MAUREL qui est en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques qui présente les deux prochaines, je crois, la DLH 291 et la DLH 292. Jean-Paul MAUREL.

Jean-Paul MAUREL, Conseiller délégué de Paris Centre

Oui, 291 et 292 que je vous propose de réunir puisqu'elles concernent toutes les deux des subventions complémentaires accordées aux bailleurs sociaux ELOGIE-SIEMP et RIVP.

Depuis l'adoption de son premier plan climat Air Énergie en 2007, la Ville de Paris accompagne financièrement les bailleurs sociaux dans la réalisation de travaux dont le but est de diminuer les consommations d'énergie des logements et plus largement l'impact carbone du bâtiment tout en permettant d'améliorer le cadre de vie et le confort des locataires.

Depuis fin 2021, les bailleurs sociaux sont fortement affectés par le contexte inflationniste et notamment l'augmentation très importante des coûts de la construction (matériaux, énergie, transport) qui se traduit par un renchérissement des coûts des projets. Cette hausse des prix fragilise l'équilibre économique des opérations alors que les bailleurs sociaux se sont engagés à conduire des programmes de travaux ambitieux sur le plan écologique.

Afin de consolider les capacités financières des bailleurs sociaux et de leur permettre de mener à bien les projets de rénovation d'ampleur, la Ville de Paris souhaite répondre favorablement à la demande des bailleurs en accordant un complément de financement exceptionnel aux opérations de rénovation environnementale délibérées en 2022 à hauteur de 25 % supplémentaires par rapport au montant voté initialement.

En ce qui concerne la RIVP, cela concerne un montant total de 1 762 692 € pour 14 programmes de rénovation. Il y en a 2 qui concernent Paris Centre, je ne vais pas citer tous les autres. Une subvention supplémentaire de 17 381 € pour le programme de rénovation environnementale de 7 logements sociaux situés au 35, rue du Petit Musc et une subvention complémentaire de 58 375 € pour le programme de rénovation environnementale de 26 logements sociaux situés au 4, rue de Louvois dans Paris Centre.

Pour le bailleur social ELOGIE-SIEMP, le complément de financement de 25 % représente un montant total de 1 437 335 € pour 17 programmes de rénovation dont 10 pour Paris Centre. Je vous les cite rapidement : 3 logements sociaux au 23 - 25, rue des Deux Ponts à Paris Centre ; 8 logements sociaux situés au 29, rue Michel le Comte ; 5 logements sociaux situés au 3, rue des Lavandières Sainte-Opportune ; 15 logements sociaux situés au 33, rue Quincampoix ; 21 logements sociaux situés 4, rue Perrault ; 25 logements situés 43, rue de l'Arbre Sec ; 16 logements au 5, rue des Deux Ponts ; 15 logements au 7, rue des Prouvaires ; 6 logements au 87, rue Saint-Martin ; 8 logements situés 9, rue du Renard.

Voilà tout ce qui concerne Paris Centre. Je vous remercie de bien vouloir voter ces 2 délibérations, DLH 291 et DLH 292.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Jean-Paul. Nous avons une participation qui représente à peu près notre poids dans les logements sociaux et évidemment avec des conditions d'exécution plus difficiles dans le Centre de Paris où nous avons souvent du bâti ancien, même dans le logement social. Nous veillons bien, Jean-Paul, à avoir notre pourcentage, un bon pourcentage des opérations parisiennes de rénovation thermique. Ces deux-là portaient sur les logements sociaux. Je ne sais pas s'il y a des questions.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2023 DLH 326 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

2023 DLH 327 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Les prochaines portent sur le plan d'accompagnement des copropriétés privées dans leur transition. C'est cela ?

Jean-Paul MAUREL, Conseiller délégué de Paris Centre

Oui, pas tout à fait. Les 2 prochaines délibérations c'est DLH 326 et 327. L'une concerne le soutien de la Ville de Paris à la rénovation environnementale du parc des logements sociaux, et l'autre, le soutien de la Ville de Paris à la rénovation environnementale des copropriétés privées.

Je suis censé vous faire une présentation qui ne sera pas suivie d'un vote, c'est juste une présentation. C'est un peu plus long que l'intervention précédente.

En ce qui concerne les logements sociaux, depuis désormais 14 ans, la Ville de Paris se tient aux côtés des bailleurs sociaux pour accompagner et soutenir une politique de rénovation du patrimoine très ambitieuse. Cette action volontariste est inscrite depuis 2009 en pleine cohérence avec les objectifs fixés dans le cadre des plans climat Air Énergie successifs de la Ville de Paris. L'engagement de la Ville se traduit par un accompagnement financier important qui permet aux bailleurs sociaux de réaliser des opérations de travaux complètes et qualitatives.

La gravité des crises actuelles confirme l'urgence et l'importance de réduire et de maîtriser les consommations énergétiques des logements. Il s'agit d'une nécessité

climatique, mais aussi d'un enjeu fort de lutte contre la précarité énergétique et d'atténuation des conséquences sociales des hausses des prix. Chaque opération permet de diminuer fortement les factures énergétiques des foyers avec une économie moyenne par an et par foyer de 400 €. La prévalence ces dernières années des étés chauds, voire caniculaires pose avec plus d'acuité la problématique de l'adaptation du climat au changement climatique et plus spécifiquement du confort d'été. L'année 2022 marque la mise en place d'un dispositif de financement dédié à la création d'îlots de fraîcheur dans cette optique.

Ce nouveau financement repose sur trois catégorisations : mise en place d'équipements, débitumisation et végétalisation. En apportant son soutien opération par opération, la Ville assure que le bouquet de travaux projetés est complet et cohérent. Les maîtrises d'ouvrage des bailleurs sociaux assument avec beaucoup de professionnalisme une multitude de projets complexes étudiés de manière approfondie et adaptée à chaque adresse. Les comités COTE Bâti (Comités de la Transition Écologique du Bâti) s'attachent également à lever les éventuels freins et à réduire les délais sans sacrifier les étapes fondamentales d'études et de concertations approfondies et constructives des projets.

À chaque étape du projet, les bailleurs sociaux se tiennent aux côtés des locataires et de leurs représentants et si ces projets sont délicats et parfois difficiles parce que bien souvent réalisés en site occupé, ils offrent également des opportunités intéressantes de dialogue et d'accompagnement des locataires : formation aux écogestes, sensibilisation aux enjeux de sobriété, meilleur suivi des consommations.

Le bilan global des rénovations déjà financées est très positif, il traduit l'engagement des bailleurs sociaux qui ont déjà consacré plus de 3 milliards d'euros à ces politiques de rénovation et de valorisation de leur patrimoine. La Ville de Paris prend une part active à cette politique essentielle en faveur du climat et de la protection des locataires avec plus de 670 millions d'euros de subventions accordées.

Les gains énergétiques et d'émission des gaz à effet de serre sont très significatifs, respectivement 54 % et 59 %. Ces travaux de rénovation efficaces pour lutter contre le réchauffement climatique et en atténuer les conséquences sont également pleinement justifiés et les économies de charges qu'ils apportent aux occupants représentent près de 400 € par an par logement en moyenne hors évolution des coûts.

Quelques indicateurs rapidement du parc des bailleurs sociaux. Vous connaissez certainement le DPE, ce diagnostic de performance énergétique. La répartition selon l'ancien mode de calcul du DPE montre que les étiquettes F et G représentent moins de 1 % du parc des logements sociaux. Une large majorité du parc est équipée en chauffage collectif, environ 30 % par le réseau de chaleur urbain, RCU. Le nombre d'équipements d'énergies renouvelables à installer, c'est intéressant, nous n'en sommes encore qu'au début, en photovoltaïque, si on additionne Paris Habitat – RIVP – ELOGIE-SIEMP on a 47 équipements, en solaire thermique c'est déjà un peu mieux, on en a 130.

Concernant les espaces végétalisés, les bailleurs sociaux participent activement à la végétalisation de la Ville par leurs actions de plantation d'arbres, de création des jardins

et de désimperméabilisation. En espaces verts existants, on a quand même 149 ha dans Paris, en végétalisation sur le bâti on a 138 000 m² et en nombre d'arbres on est à 17 620 chez les bailleurs sociaux.

Au sujet de l'isolation des toitures, les épisodes répétés de canicule ont mis en évidence la problématique des toits traditionnels parisiens en zinc. Une bonne isolation des toitures participe au confort des habitants des derniers étages. Les travaux d'isolation des combles sont systématiquement prévus par les opérations de réhabilitation.

Un petit bilan sur l'année 2022. En 2022, 106 opérations, 4242 logements sociaux ont fait l'objet d'un accompagnement financier plan climat, ce qui représente un engagement de 50 millions d'euros de subventions par la Ville de Paris. Les gains prévisionnels des projets étudiés s'élèvent à 53 % d'énergie et 57 % de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la mise en place du financement dédié aux îlots de fraîcheur a eu un véritable impact sur la débitumisation et la végétalisation des opérations et des bailleurs sociaux permettant aux projets de changer de dimension. Ainsi, en 2022, 39 îlots de fraîcheur ont été financés parmi lesquels 13 sans lien direct avec une rénovation énergétique. La mise en place de ces îlots de fraîcheur a abouti à la création d'environ 15 400 m² végétalisés. Parallèlement, une dynamique très vertueuse en faveur de l'économie circulaire se concrétise de plus en plus dans les projets de développement et de réemploi, la réutilisation des matériaux, les produits de construction, notamment les fenêtres. Les fenêtres et leur verre représentent plus de 30 % du poids des déchets et constituent un gisement potentiel important pour le réemploi, la réutilisation et le recyclage des matériaux. Il y a notamment eu une association qui s'est faite avec Saint-Gobain France, la Ville de Paris et les bailleurs sociaux pour réduire l'empreinte environnementale du secteur du bâtiment en développant le recyclage en boucle fermée des déchets de chantier, l'augmentation des parts de matières recyclées dans les solutions de construction en particulier le verre et les placoplâtres.

Je termine en disant que 100 chantiers actuellement actifs permettront la livraison prochaine de 11 438 logements rénovés, embellis et économes au bénéfice de leurs occupants. Chacun d'eux fait l'objet de concertations préalables qui ont été menées en relation étroite avec les locataires et leurs représentants.

J'en ai fini pour la présentation du soutien environnemental au parc de logements sociaux et maintenant je vais passer au parc de logements privés.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Jean-Paul, c'est 7 minutes, si tu peux faire un peu plus court sur celle-là.

Jean-Paul MAUREL, Conseiller délégué de Paris Centre

Oui. J'ai fait combien-là ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, plus de 7 minutes.

Jean-Paul MAUREL, Conseiller délégué de Paris Centre

Oui, mais ce sont des présentations, c'est très long. Je vais essayer d'aller plus vite.

Le secteur résidentiel, écoutez, si vous voulez que j'aille plus vite...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Franchement, c'est un sujet qui est intéressant, mais la communication en Conseil s'y prête mal. On peut refaire ce que l'on avait fait avec Amina, des présentations ad hoc en réunion publique sur ces sujets qui intéressent d'ailleurs beaucoup les habitants.

Jean-Paul MAUREL, Conseiller délégué de Paris Centre

Je vais vous faire simplement, pour ne pas trop prolonger ce Conseil d'arrondissement, un petit parallèle entre la rénovation environnementale du parc social et celle du parc privé.

Le parc social c'est 260 000 logements, dont 23 % de résidences principales. Le parc privé, c'est 447 000 copropriétés, soit 900 000 logements privés en résidence principale, soit 75 % des résidences principales.

Entre 2009 et 2022, dans le parc social parisien, il y a eu 14 ans d'actions au service de la transition écologique qui représentent 63 200 logements rénovés avec, comme je l'ai dit tout à l'heure, 400 € d'économies de charges par logement. Dans le privé, il y a 500 000 logements en classe E, F, G en DPE, plus de la moitié des logements parisiens datant d'avant 1914. Donc, on a besoin d'une massification de la rénovation attendue dans ce parc privé pour atteindre les objectifs du plan climat.

La différence entre les bailleurs sociaux et le parc privé, c'est que chez les bailleurs sociaux, les maîtres d'ouvrage sont des professionnels, ils sont engagés au service des habitants, ils sont experts dans la rénovation, dans l'innovation, alors que dans le parc privé, les maîtres d'ouvrage sont non professionnels et bénévoles, ce sont les syndicats de copropriétaires, avec les syndicats et ils doivent faire face à des sujets techniques, administratifs et réglementaires complexes qu'ils ne maîtrisent pas forcément, ils doivent faire face aussi aux difficultés de prises de décisions en copropriété dues à l'hétérogénéité des profils des occupants. Il est nécessaire de vraiment insuffler une dynamique au niveau de la rénovation du parc privé.

Pour terminer, je vous rappelle les objectifs du plan climat Air Énergie qui sont communs au parc social et au parc privé. Ces objectifs sont :

- 20 % de l'énergie consommée par les Parisiens produite localement en 2050, il va falloir arriver à ce pourcentage,

- 1 000 000 de logements rénovés d'ici 2050,
- pour le social et pour le privé, neutralité carbone en 2050,
- pour le social, -35 % de consommation d'énergie sur l'ensemble du parc social à l'horizon 2030 et 5 000 logements à rénover par an ;
- pour le privé, 50 % de gains énergétiques moyens et 40 000 logements rénovés par an à partir de 2030.

Voilà, donc il faut amplifier l'ambition de tous ces projets, il faut passer de l'échelle du bâtiment à l'échelle de la parcelle ou de l'îlot. C'est-à-dire que nous n'avons plus seulement la rénovation du bâtiment, mais il faut aussi créer des espaces verts, végétaliser et essayer de raisonner de façon un peu plus large. La Ville de Paris s'y emploie parce qu'elle subventionne des projets qui ne concernent pas que la rénovation du bâti, mais aussi la création d'espaces verts. Et, bien évidemment, passer à l'économie circulaire avec le recyclage de tout ce qui est gravats et verre.

Je vais m'arrêter là parce que je pense que j'ai déjà été assez long. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Jean-Paul. Je trouve que ce sont des sujets qui sont assez compliqués à appréhender par les habitants. Pour les bailleurs sociaux, à la limite, c'est relativement simple, c'est mis en œuvre par les bailleurs sociaux.

Pour tout ce qui est le parc privé, nous avons déjà fait une réunion ici où nous avons présenté le guichet unique, pas mal de gens étaient venus et je serais assez d'avis de le refaire y compris dans le cadre de l'interpellation que nous avons sur la taxe foncière en rappelant que des investissements peuvent être déductibles de la taxe foncière, son intégralité, je pense que cela peut être un bon hameçon. C'est d'ailleurs aussi le double aspect, la taxe foncière c'était aussi cela, un instrument incitatif.

Jean-Paul MAUREL, Conseiller délégué de Paris Centre

Nous avons fait une réunion le 9 décembre l'année dernière, nous en faisons une nouvelle le 27 novembre ici même pour justement faciliter la démarche des particuliers. Il y a ce genre de document que je veux bien faire tourner, c'est Coach copro, la porte d'entrée, ils vous proposent un chèque de 5 000 € pour faire un audit dans les immeubles. Cela aide les copropriétés à prendre la décision avec une porte d'entrée unique qui est située à l'agence parisienne du climat.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Nous serons amenés à refaire ces réunions.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je voulais juste savoir, dans Paris, il y a quand même un très grand nombre, dans le privé, de copropriétés mixtes, c'est-à-dire avec des professionnels à l'intérieur. J'ai cru comprendre que tous les dispositifs d'aide à la rénovation étaient attribués sous condition que la partie professionnelle...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Benoîte, je te propose que nous en parlions après le Conseil parce que nous n'avons encore pas mal de choses à l'ordre du jour et tu pourras discuter avec Jean-Paul, je suis sûr qu'il sera d'accord pour rester.

2023 DLH 448 Convention d'occupation du domaine public - Attribution d'une aide en nature à l'association AgriParis Seine pour la mise à disposition d'un local 2 Place Baudoyer, 75004 Paris 4e

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je voudrais qu'Amina puisse prendre la parole sur la prochaine délibération qui concerne une association importante, AgriParis Seine et nous allons reparler de l'Académie du Climat, c'est la DLH 448. Amina.

Amina BOURI, Conseillère déléguée de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je vais essayer d'être courte. C'est une délibération qui porte sur l'attribution d'une aide en nature à l'association AgriParis Seine pour la mise à disposition d'un local dans l'Académie du Climat.

Pour rappel, l'association AgriParis Seine a été fondée assez récemment, en juillet 2023, par la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, le Département de la Seine-Saint-Denis, Hauts de Paris, la Métropole Rouen Normandie, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne. Pas mal de structures différentes et de collectivités différentes autour de ce projet qui vise à contribuer à la structuration des filières agricoles et alimentaires durables courtes, de proximité et circulaires du Bassin Parisien.

Pour être un peu plus spécifique, mais je vais être rapide, l'association a des objectifs précis : renforcer les liens, créer des espaces de dialogue et de solidarité entre les territoires urbains et ruraux, rechercher des cofinancements pour mener des projets conjoints autour de l'agriculture raisonnée, piloter les projets multipartites, valoriser aux échelles locale, nationale et européenne des pratiques agricoles et alimentaires durables, partager les connaissances relatives aux systèmes alimentaires territoriaux et analyser et cartographier les flux alimentaires. Donc, de grandes ambitions.

La Ville de Paris souhaite accompagner cette association qu'elle a contribué à fonder en procédant à la mise à disposition d'un espace de travail assez modeste de 35 m² dans l'Académie du Climat au 2, place Baudoyer. Cela permettra à l'association d'une part de bénéficier de synergies et d'être en contact avec le réseau d'acteurs parisiens de la transition écologique qui est installé à l'Académie du Climat ou qui est de passage régulier et d'autre part cela contribuera également à la vie de l'Académie par son rayonnement sur les sujets de l'agriculture et de l'alimentation durables.

Petit point de précision, la valeur locative annuelle de ces locaux de 35 m² s'élève à 16 100 € et le conseil du patrimoine a donné un avis favorable.

Je vous propose donc que nous votions en faveur de la mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée d'un an renouvelable deux fois et à titre gracieux pour cette association.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Amina. Florent.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Je ne vais pas prendre part au vote parce qu'à titre professionnel, je travaille sur la structuration des politiques publiques alimentaires pour l'État. Dans la loi d'avenir agricole qui arrive et dont je suis en charge, il y a des sujets de ce type, donc je préfère ne pas prendre part au vote. Bien sûr, le projet est très intéressant.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons compris que cela ne te déplaisait pas.

Je vous propose de passer aux voix. La DLH 148, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DSOL 109 Subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle Assist'Aidant

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous changeons un peu de sujet, nous abordons des délibérations qui viennent de la Direction des Solidarités. Sur l'association Passerelle Assist'Aidant c'est Catherine TRONCA qui s'occupe de ce sujet qui nous présente la délibération DSOL 109.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Tout à fait Monsieur le Maire, merci beaucoup. Mes chers collègues, Mesdames Messieurs. Le projet de délibération qu'il nous est proposé d'étudier a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € à l'association Passerelle Assist'Aidant que vous commencez à bien connaître puisque chaque année, à peu près à la même période, je vous présente une délibération et cette association est inscrite dans le schéma Senior à Paris actualisé 2022 – 2026.

Ils partent du constat que l'ensemble des dispositifs proposés aux aidants familiaux, les aidants familiaux, pour rappel, c'est 90 % de femmes avec une moyenne d'âge de 69 ans, 62 % sont des conjoints, ensuite 28 % sont les enfants, bref, le constat est que tout ce qui aide les aidants familiaux se trouve en dehors de leur domicile. Donc comme ils sont un peu obligés de rester souvent chez eux, l'association a mis en place un dispositif novateur en proposant aux aidants familiaux un accompagnement personnalisé à domicile en faisant intervenir, selon leurs besoins propres, une équipe que vous connaissez, pluridisciplinaire, de professionnels : psychologue, sophrologue, etc. C'est la sophrologie qui d'ailleurs est l'activité la plus sollicitée pour améliorer la qualité de vie en famille et apaiser les tensions éventuelles de ces aidants.

Cette association est adossée à la Maison des Aînés et des Aidants avec le dispositif d'appui à la coordination Paris Centre afin d'établir des plans d'intervention, des évaluations et des suivis vers les dispositifs de droit commun, bref, surtout des rencontres – partage c'est-à-dire professionnels et aidants dans le strict respect du secret professionnel.

En 2022, il y a eu une petite chose sympathique, l'association a créé une pièce de théâtre suivie d'ateliers avec la mutuelle Malakoff Humanis et surtout, elle a ouvert son dispositif aux aidants de proches qui sont en EHPAD en collaboration avec les EHPAD Amitié et Partage.

Pour 2023, elle souhaite bien sûr poursuivre et renforcer ses actions et ses équipes.

Compte tenu de la qualité du projet présenté, il vous est proposé d'attribuer cette subvention de 40 000 € au titre de 2023, même montant qu'en 2022.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer favorablement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Catherine, et merci sur ce sujet des aidants qui est un sujet très important et qui va le devenir de plus en plus.

S'il n'y a pas de questions, d'interventions sur la DSOL 109. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DSOL 119 Subventions d'investissement (2 180 636 euros) et conventions pour 10 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous restons dans les suivis de solidarité et c'est Shirley qui reprend la parole sur des subventions importantes à l'échelle de Paris, mais même pour les structures qui sont à l'échelle de Paris Centre. C'est la DSOL 119. Shirley.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Une subvention de 2 180 636 €, maintenant je sais lire ces gros chiffres, et conventions pour 10 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité.

Nous nous concentrons sur les acteurs majeurs du dispositif parisien de veille sociale, sur les associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité, notamment en termes de primo accueil, orientation et dispositifs sociaux et qui s'inscrivent dans l'objectif global porté par le pacte parisien de lutte contre l'exclusion.

Il est proposé d'attribuer 14 subventions d'investissement à différentes structures pour leur permettre de réaliser des travaux ou équipements destinés à améliorer l'accueil des plus précaires. Parmi elles : les Restos du Cœur, le CASVP, la Fondation de l'Armée du Salut et, nous concernant, la Halte Humanitaire dans l'ancienne mairie du 1^{er} arrondissement qui comprend des espaces de repos, d'hygiène, de premiers soins, qui a de nombreux partenaires et bénévoles et qui propose aux personnes exilées des consultations médicales quotidiennes, des permanences sociales et juridiques, des entretiens de soutien psychologique, des ateliers de français, des activités culturelles et artistiques notamment avec des bénévoles du quartier, des structures du quartier avec qui cela se passe extrêmement bien.

En 2023, la Halte connaît une situation de surfréquentation sans précédent, c'est peu de le dire, qui a mis en difficulté les équipes, liée à la présence de jeunes en recours de plus en plus important à Paris et en région parisienne. La halte a comptabilisé en moyenne 250 passages quotidiens pendant le premier semestre 2023. Pour faire face à cette situation, la Halte a dû mettre en place un système d'accueil réglementé avec des cartes d'accès. Pour ce projet, une subvention de 6838 € est proposée.

Nous concernant plus particulièrement, nous en avons parlé la dernière fois, pour la Croix Rouge et l'ouverture de l'épicerie sociale et solidaire qui accueille déjà une quinzaine de bénéficiaires orientés par l'équipe de l'espace parisien des solidarités. Une subvention de 10 760 € est proposée.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Shirley. Effectivement, avec des projets réjouissant, aussi avec la Croix Rouge qui avance notamment sur l'épicerie solidaire.

C'était la DSOL 119. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Il me semble que nous avons oublié une délibération, la DSOL 48. Je suis l'ordre du jour.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est maintenant, très belle transition.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Elle est dans l'ordre du jour après celle que nous venons de voter, normalement. Dans mon ordre du jour, la 119 est suivie par la 48. Sans transition, Shirley.

2023 DSOL 48 Subventions (1 068 100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Corine. Merci Monsieur le Maire. Une subvention de 1 068 100 € et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté.

L'objectif de la délibération est de soutenir plusieurs dispositifs proposant ces actions de prévention sur les volets éducatif, sanitaire et social, d'animation et de médiation sociale en faveur de jeunes Parisiens et Parisiennes en situation de vulnérabilité ou en risque d'exclusion sociale.

La délibération propose de subventionner les actions suivantes : les actions de prévention en insertion socioprofessionnelle portées par le CASP, l'ARC Équipes d'Amitié et le Groupe de Recherche et d'Action Auprès des Jeunes Adolescents de la Rue. Ces associations interviennent sur l'espace public auprès des 16 – 25 ans confrontés à diverses difficultés et majoritairement sans diplôme et sans formation ni emploi. Ils organisent des chantiers éducatifs à visée socioprofessionnelle qui constituent souvent les premières étapes du parcours d'insertion.

Il y a une attention particulière portée dans cette délibération à l'action du CASP, notamment à Paris Centre, qui est défini dans cette délibération comme un pôle d'attractivité commerciale et culturelle qui connaît toutefois diverses problématiques sanitaires et sociales. C'est la réalité loin des clichés, ce territoire accueille des personnes souvent en situation d'errance ayant besoin d'un accompagnement social et éducatif, oui, tout à fait. Je salue l'activité du CASP qui multiplie les projets dans des conditions parfois très précaires et que nous soutenons autant que possible. L'équipe a accompagné en 2022 697 personnes, 391 dans le cadre de la médiation et 306 dans le cadre de la prévention jeunesse.

Il est proposé, dans le cadre de leur action de prévention sociale jeunesse sur Paris Centre, un financement 2023 de 835 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Shirley.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Non, je vous remercie.

C'était la DSOL 48. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DU 142 Classification de nouvelles voies du 4e au titre des droits de voirie

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération, je vérifie que je n'en oublie pas, je confirme que nous changeons de sujet et que nous passons aux délibérations qui sont liées à l'urbanisme. Comme la prochaine concerne la voirie, la DU 142, c'est Florent Giry en charge précisément de la voirie, entre autres, qui la présente.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Pour être tout à fait honnête, je n'avais pas noté que c'était moi, mais je vais le faire en direct, car je n'avais pas noté que Gauthier ne serait pas là. Ce n'est pas grave, nous allons faire avec la joie du direct, excusez-moi.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je peux le faire très rapidement.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Oui, je veux bien, désolé.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En réalité, c'est une délibération relativement classique. Nous avons des droits de voirie pour les commerces, toute occupation du domaine public fait l'objet d'une redevance, c'est logique, sauf quand elle est accordée à titre exceptionnel, de manière gratuite, mais cela concerne notamment les terrasses. Lorsque l'on modifie ou que l'on crée une voie, on décide comment la classer. En sachant qu'il y a une classification en fonction de sa commercialité, selon le fait qu'elle soit piétonne ou végétale. Plus c'est beau, plus c'est cher, ce qui est assez logique, c'est une manière de faire contribuer les occupants de la voirie au financement de la Ville, au financement de ses travaux.

Cela concerne ici 2 voies qui changent ou qui entrent dans une catégorie, en l'occurrence qui ne changent pas de catégorie puisqu'elles n'existaient pas en tant que telles et elles n'avaient pas fait l'objet d'une classification au titre des droits de voirie. C'est, logiquement, la place des Combattantes et des Combattants du SIDA puisqu'elle n'existait pas en tant que telle sur le terre-plein Saint-Paul et la place Albert Memmi qui a été créée dans le bas de la rue du Temple. Je crois que c'est pour la première la 3^e catégorie et pour la deuxième la 2^e catégorie de commercialité. Au fond, j'aurais dû demander à Dorine de la présenter, erreur d'aiguillage, je n'ai pas besoin de revenir sur la création de ces deux places, je crois que tout le monde l'avait suivie.

Les aménagements que nous avons créés, que nous avons réalisés, augmentent l'attractivité des voies et nous permettent d'attribuer des droits de voirie qui n'existaient pas autrefois.

Je ne sais pas s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

C'était la DU 142. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DU 158 Dénomination rue Marie de Sévigné (3e et 4e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La DU 158 concerne la dénomination rue Marie de Sévigné.

Je vais retirer cette délibération de l'ordre du jour et j'explique pourquoi. Nous étions un certain nombre, notamment Corine, à être réservés sur la proposition que nous avait

faite l'Hôtel de Ville, pour être tout à fait transparent dans cette assemblée, de nommer la rue Marie de Sévigné pour une raison simple. Si nous adhérons tout à fait à l'objectif qui consiste à rendre plus visible le nom féminin de certaines rues comme cela a été fait par exemple boulevard de Rochechouart qui s'appelle boulevard Marguerite de Rochechouart aujourd'hui, en revanche, il nous semblait que Marie de Sévigné était un petit peu étonnant puisque Madame de Sévigné n'a jamais été appelée Marie de Sévigné, elle s'appelle Marie de Rabutin-Chantal. Corine avait fait la même remarque, mais j'avais déjà donné cette remarque. Ce n'est que partie remise, nous avons demandé une modification pour que cela s'appelle la rue Madame de Sévigné, comme il est plus usuel, avec éventuellement la mention de son nom entier en dessous et le cabinet de Laurence PATRICE est d'accord, mais la délibération n'a pas été modifiée et pour éviter de voter une délibération qui ne soit pas correcte, nous avons demandé son report au prochain Conseil de Paris Centre et au prochain Conseil de Paris.

Considérez que je l'ai présentée, pour ainsi dire, et nous pourrons faire une présentation très succincte la prochaine fois.

La DU 158 est reportée, nous ne la votons pas.

2023 DU 165 Dénomination quai de la Corse – Pasquale Paoli (4e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine, la DU 165, a déjà été votée en réalité, en tout cas son principe a déjà été voté au Conseil de Paris d'octobre 2019. C'était un vœu qui avait été déposé par Jean-Jacques GIANNESINI du groupe des Républicains à l'époque, qui consistait à tout simplement substituer la dénomination « quai de la Corse – Pasquale Paoli » à celle de tout simplement « quai de la Corse » pour rendre hommage à cette figure qu'est Pasquale Paoli.

Je me suis replongé un petit peu dedans, il n'est pas un personnage qui fait l'objet traditionnellement d'un grand amour des Français – mais il y a un revirement des historiens – pas tellement parce qu'il est le père de l'indépendance Corse et de la sécession par rapport à la république de Gênes, ce qui ne dérange personne, mais parce qu'il n'a pas été très favorable à la royauté française, il avait soulevé le peuple contre Louis XV. Il a été défait et la Corse avait perdu l'indépendance qu'il avait acquise au préalable avec cet épisode, que j'avais oublié, d'administration anglo-corse. Il s'est rallié ensuite, après son exil, à la Révolution française et il a même été autorisé à retourner en Corse en 1790 avec un retour triomphal et même la prise de commandement de la garde nationale. C'est plus tard, pendant la Terreur, qu'il avait placé la Corse sous la protection de l'Angleterre. On lui pardonne, il avait pris fait et cause pour la Révolution et pas pour la Terreur. En 1794, il avait pris la tête d'un éphémère Royaume anglo-corse, je ne l'ai pas inventé, cela a duré 2 ans. Il a finalement été écarté du pouvoir et il est mort en exil

à Londres. Il y a des lieux qui s'appellent Pasquale Paoli en Angleterre et je crois dans d'autres endroits. Il est très aimé des Anglais, moins des Français traditionnellement.

Je ne suis pas à l'origine de cette demande, ni même du vote du Conseil de Paris, c'était dans la précédente mandature. Je dois même souligner, Corine s'en souvient, qu'il n'était pas passé par le Conseil d'arrondissement du 4^e. Le Conseil de Paris peut évidemment s'imposer, je n'avais pas trouvé cela tout à fait correct comme procédure, cela avait été expédié, finalement le quai n'a jamais été nommé, je crois que nous étions trop près du changement. Cette délibération revient sous nos yeux et maintenant que j'ai un peu plus regardé, je ne suis pas du tout opposé à cette délibération. Je vous la soumetts. Peut-être que tu veux intervenir, Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Je ne connaissais pas cet élu, je le croise dans un couloir et j'avoue qu'en plongeant brièvement dans la vie de ce personnage, son soutien régulier au Royaume-Uni pour lequel j'ai beaucoup d'admiration sur beaucoup de sujets, notamment l'humour anglais, mais là j'avoue que je suis surpris par cette dénomination.

Je pense que nous allons nous abstenir, nous allons vous laisser sur ce coup.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est un peu de ton groupe, je rappelle.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Nous coupons le lien ombilical avec la mandature d'avant, nous n'allons pas le soutenir. Nous allons nous abstenir sur ce vœu, dans le doute d'un profil bizarre de trahison de la France. La Terreur, cela peut se comprendre, mais il finit ses jours à Londres. Que vient-il faire à Paris ? Nous allons nous abstenir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je comprends. Pour être tout à fait franc avec vous, on m'a relancé plusieurs fois, j'avais dit que c'était un vœu que le Conseil de Paris avait voté, je n'étais pas membre du Conseil de Paris à l'époque, Jacques tu l'étais, et j'avais trouvé inélégant le fait que le Conseil de la mairie du 4^e ne soit pas saisi, ne l'ait pas voté, donc j'avais dit que la Ville n'avait qu'à se débrouiller. Finalement, cela ne s'est pas fait et il nous est soumis.

En plongeant, j'arrive sur une conclusion un peu différente de la tienne, je me suis dit que ce personnage était quand même intéressant et que c'était intéressant de l'associer au quai de la Corse.

J'ai une recommandation favorable, mais je soumetts à votre vote. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Est-ce que vous voulez une explication de vote ?

Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

Monsieur le Maire, merci pour cette présentation de ce personnage qui ne m'a pas paru très clair. Non pas parce que vous ne l'avez pas présenté d'une manière claire, mais parce que sa vie n'a pas l'air très claire. Dans le doute, il n'y a plus de doute, nous préférons nous abstenir sur cette dénomination. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Donc 6 abstentions. Ce n'est pas une proposition qui vient de nous, mais nous la votons. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Nous concluons avec cette délibération. En général, dans les plaques, on met quand même une petite notice biographique, donc nous aurons une discussion sur ce qui apparaîtra dans cette notice.

VŒUX

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous sommes conduits à aborder les vœux. Nous avons beaucoup de vœux ce soir, je propose que nous les présentions dans l'ordre dans lequel ils sont arrivés avec une petite exception pour les deux vœux sur le Proche-Orient que nous regrouperons peut-être. Les vœux ont des numéros un peu artificiels, je propose que nous commençons par le vœu présenté par Shirley WIRDEN et qui concerne la halte de nuit des femmes à l'Hôtel de Ville. Vœu 2023 17.

VPC 2023 17 Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l'accueil de jour/halte de nuit femmes de l'Hôtel de Ville

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu très précis qui fait suite à une demande des équipes de cette halte de nuit/accueil de jour femmes à l'Hôtel de Ville qui accueille 39 femmes sur le dortoir. En coordination des maraudes, elles ont exprimé des difficultés à pouvoir assurer leurs missions dans de bonnes conditions, notamment à pouvoir suivre et accompagner ces femmes de manière optimale.

21 sur 39 de ces femmes accueillies ont une problématique de santé mentale, stress post-traumatique, dépression, souffrance psychologique ou psychiatrique et 30 % des

femmes accueillies ont des pathologies importantes nécessitant des soins réguliers. La coordination de ces soins est évidemment importante et chronophage puisque la question de la santé mentale dans son ensemble est évidemment une condition pour qu'ensuite puisse se matérialiser une réinsertion aussi.

L'infirmière de l'équipe mobile de la Ville de Paris qui intervient régulièrement sur la structure ainsi que de nombreuses infirmières libérales qui viennent quotidiennement ne suffisent pas. La halte demande le bénéfice de l'intervention d'une seconde infirmière à temps complet sur la structure pour permettre d'accompagner de façon pérenne et beaucoup plus confortable les femmes sur cette question du soin, ainsi que l'intervention d'une psychologue à temps partiel. Vous voyez comme les équipes sociales formulent des demandes en s'excusant presque de le faire. Donc une infirmière à temps complet, une psychologue à temps partiel, toujours pour pouvoir accompagner de façon plus optimale ces femmes.

Nous demandons à l'État, et en particulier à un interlocuteur précis que j'espère que nous pourrions trouver, de donner les moyens à l'Agence Régionale de Santé pour financer le recrutement de cette infirmière et psychologue pour l'accueil de jour/halte de nuit femmes de l'Hôtel de Ville. Demande très précise qui arrive du terrain. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Shirley.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur ce vœu. Non.

Je propose que nous passions au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté

Merci à Shirley pour cette proposition.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci pour elles.

VPC 2023 18 Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux personnes sans-abri

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Tu as présenté un autre vœu relatif aux personnes sans-abri. Il est présenté par toi, mais discuté avec Karine qui a souhaité, notamment sur la composante des familles à la rue et des familles d'enfants scolarisés en particulier, l'amender. Je te propose de le proposer

dans sa version complète que vous avez sur table, je crois, dans sa dernière modification pour que tout le monde puisse en prendre connaissance et le présenter y compris sur sa partie modifiée. Karine, si tu veux ajouter un mot. Je te laisse la parole, Shirley. C'est le 2023 18.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci c'est un vœu assez détaillé dans ses considérants, vous l'aurez vu. C'est un vœu que nous portons en équipe municipale parce que je sais que nous y travaillons toutes et tous, notamment avec Karine et Véronique au quotidien, sur l'accompagnement des personnes sans-abri à la fois dans les problématiques familles/enfants/protection de l'enfance/tranquillité publique/sécurité pour les riverains, c'est une composante très globale. Ce vœu, nous le portons avec un peu de colère et de gravité, parce que la situation, vous l'avez vu, empire, s'aggrave.

Nous avons cité au début du vœu la 17^e édition du baromètre de la pauvreté et de la précarité, ce sont des baromètres, mais en fait vous le voyez tous les jours dans la rue, il n'y a jamais eu autant de familles à la rue dans Paris, il n'y a jamais eu autant d'enfants, il n'y a jamais eu autant de nouveau-nés. C'est une réalité. Des femmes enceintes, des familles, il y en a partout, la situation est saturée, les associations sont à bout, les financements se réduisent.

J'ai assisté à un webinaire animé Bruno MOREL et plusieurs structures d'hébergement qui alertaient en disant : « nous n'y arrivons plus ! » Et l'État fait en sorte que de toute façon nous n'y arrivions plus. Les promesses du président Macron de 2017 « plus aucun SDF à la rue », c'est raté, mais c'est plus que raté, c'est cynique dans la manière dont les associations sont complètement laissées tomber. Qu'est-ce qui arrive au quotidien ? Nous sommes interpellés, en tant qu'élus, nous sommes suppliés même de pouvoir intervenir alors que nous ne le pouvons pas, ce n'est pas de notre compétence.

Notre vœu interpelle nos députés pour qu'ils prennent leurs responsabilités, qu'ils prennent des engagements sérieux dans le cadre de leur mandat, qu'ils puissent faire appel aux compétences de l'État pour créer de nouvelles places d'hébergement à Paris. C'est une première chose, parce que quand on reçoit des sollicitations de riverains qui par exemple parfois nous remercient d'avoir agi, cela me met mal à l'aise parce que ce n'est pas une question de savoir si nous nous levons du bon pied, si nous avons envie de le faire, si nous sommes de bonne volonté, nous faisons tous notre mission dans le cadre qui nous est donné par nos compétences et il n'y a pas à dire merci, nous faisons absolument ce que nous pouvons dans ce périmètre. Et là, en l'occurrence, je note que nos députés ne font pas leur travail sur ce point, nous ne les entendons pas, ils n'interviennent pas et cela me met particulièrement en colère parce que la situation est très grave. Léa FILOCHE a multiplié les interventions nationales pour que cette question soit mise en priorité et je l'en remercie beaucoup. Il y a cette première alerte que je veux faire.

Vous le savez, c'est plus connu de l'ancienne équipe du 4^e, mais c'était retentissant dans tout Paris Centre, dans l'ancienne mairie du 4^e, à la nouvelle Académie du Climat, il y avait la salle Jean MOULY qui pendant 20 ans a accueilli pendant la période hivernale 38 personnes pour dormir et fourni 66 repas tous les soirs. La mairie du 4^e s'était organisée de manière à ce que cela ne pose aucun problème ni aux riverains, ni aux équipes, ni aux actions qui se déroulaient tout au long de l'année.

C'était quelque chose qui mobilisait plusieurs dizaines, au bas mot, de riverains et d'habitants qui venaient participer à cet élan de solidarité. Et surtout, j'insiste, ce n'était pas simplement de la charité, c'était une vraie politique sociale qui était mise en place parce que quand vous faites venir quelqu'un tous les soirs pour dîner, vous avez le temps de discuter, vous avez le temps de faire un point social et un vrai suivi sur un temps long. C'est très bien la charité, je ne dis pas le contraire, il faut faire des points de distribution alimentaire rapide, il faut répondre à l'urgence, mais il y a besoin d'une vraie politique sociale pour aller vers de la réinsertion. Aujourd'hui, nous n'avons plus cela, nous n'avons plus cette possibilité aussi massive à Paris Centre, c'est la réalité.

Pendant 3 ans, nous avons essayé de trouver une alternative, ce n'est pas possible. Cette salle a été construite, identifiée, travaillée avec les équipes sociales, elle était connue des riverains, cela a duré 20 ans. L'Académie du Climat y fabrique désormais, j'ai appris cela, des maquettes 3D, c'est formidable, je ne suis pas sûre que ces maquettes servent à sortir les bébés de la rue. Nous n'allons pas faire de l'opposition sur ce qui est utile ou pas, mais simplement il y a urgence à récupérer cette salle, parce qu'elle est déjà identifiée et qu'elle ne posait pas de problème aux riverains.

Je le dis avec colère parce que l'on va nous demander pourquoi nous remettons encore ce sujet sur la table. Parce que l'urgence est là, parce que la salle est là et parce que nous avons cette possibilité de le faire, que nous avons un mandat et que nous allons avoir des comptes à rendre aux habitants. Moi, je ne porterai pas sur la conscience de n'avoir rien dit face à cette possibilité de récupérer cet endroit. Je n'accuse personne de ne pas vouloir aller dans ce sens, mais je dis qu'à un moment il faut poser les termes clairement.

Je laisse la parole à Karine.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Peut-être compléter avec des choses très concrètes. Depuis septembre, nous avons 7 familles à la rue, dont les enfants sont scolarisés à Paris Centre et dont 6 enfants ont moins de 3 ans. Ce que nous pouvons voir, c'est qu'il y a des solutions parfois temporaires qui sont trouvées en week-end et ensuite ces familles sont remises à la rue et se retrouvent, par ce temps qui refroidit fortement, de nouveau à la rue. Ce n'est pas admissible pour nous.

Nous sommes effectivement très sollicités par la communauté scolaire pour trouver des solutions. Nous expliquons que ce n'est pas de notre compétence, mais nous arrivons un petit peu au bout des choses. Aujourd'hui, nous arrivons avec un manque d'humanité,

avec des priorités dans le pire du pire, c'est-à-dire que les priorités sont les femmes enceintes de plus de 7 mois, ce sont les familles avec des bébés de moins de 3 mois. Je ne sais pas comment notre société peut supporter d'avoir des critères comme cela de sélection et de priorité.

Évidemment, Shirley, nous allons voter ce vœu tous ensemble pour pouvoir trouver des solutions concrètes pour ces familles qui sont là, dehors, dont une partie également sous une de nos écoles. C'est notre engagement à soutenir ton vœu, à soutenir ce vœu pour trouver des solutions pour ces familles afin que nous n'ayons plus de critères terribles à choisir et qu'il n'y ait plus de femmes obligées de rester dans les hôpitaux pendant un mois alors qu'elles viennent d'accoucher parce qu'il n'y a pas de solution pour les accueillir aujourd'hui en hébergement d'urgence.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je donne la parole à Julien et peut-être d'abord à Corine qui avait présenté un vœu au fond similaire, sans la même gravité situation qui s'est depuis dégradée en ce qui concerne les personnes qui sont à la rue, notamment les familles, mais en tout cas sur la mobilisation de cette salle que nous avons d'ailleurs votée à l'unanimité, ici. Corine un petit mot, et Julien bien sûr.

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

En effet, rapidement, nous avons déjà voté un vœu pour essayer de récupérer cette salle dès 2020 en voyant les personnes à la rue et je pense que c'était aussi très grave. C'est vrai que cette salle n'a pas exactement été conçue pour accueillir des familles, mais elle a été conçue pour accueillir des personnes en grande difficulté que nous pouvions héberger la nuit avec une partie pour les hommes et une partie pour les femmes. Maintenant, à part la halte femmes, nous n'avons plus d'accueil femmes de nuit. C'est quand même terrible parce qu'il y a de plus en plus de femmes dans la rue. Je pense que c'est important d'arriver à mobiliser des lieux.

Peu importe ce qui se fait à l'Académie du Climat, ils font des choses très bien, ils vont même accueillir le Conseil d'arrondissement, vraiment nous n'allons pas dire qu'ils ne font pas des choses bien, mais franchement je pense que nous sommes dans une urgence et il faut répondre à cette urgence. En plus, quand on s'appelle l'Académie du Climat, on est quand même un peu concernés par le dérèglement climatique.

Il y avait deux choses, il y avait cette salle et j'avais demandé aussi que nous récupérions la salle de rafraîchissement qui était importante pour qu'il y en ait une par arrondissement en cas de canicule.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Julien.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Merci. Nous allons bien sûr soutenir ce vœu, c'est effectivement insupportable de voir des familles dans la rue avec des enfants. Je tiens aussi à signaler, comme tu l'as dit, Shirley, qu'il y a beaucoup d'habitants qui nous saisissent sur la situation des sans-abri dans la rue, en particulier autour du quartier Saint-Paul où il y a même quelquefois des problèmes avec des sans-abri qui sont un peu agressifs avec la population.

Je trouve que c'est bien que tu rappelles aussi les promesses du président Macron. C'est dommage que le représentant du Conseil qui représente la majorité, qui était député sous la précédente mandature, et qui aurait pu nous éclairer ne soit pas présent.

Nous allons voter ce vœu et nous allons bien sûr voter ce vœu aussi pour qu'enfin cette Académie du Climat nous serve à quelque chose.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Je me permets juste de prendre la parole encore 2 secondes pour vous dire l'esprit de solidarité dans lequel les parents de Paris Centre sont. Nous disions que l'école était la capitale du quartier, c'est aussi la capitale de la solidarité pour ces familles aujourd'hui.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Pas besoin d'ajouter de commentaires, je crois, parce qu'effectivement nous avons déjà voté. Je vous remercie simplement et je dis, comme Julien, qu'encore aujourd'hui les communautés, notamment les paroisses, enfin tout le monde, qu'il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir, pas simplement à Saint-Paul, un peu partout. Et d'ailleurs la dernière Nuit de la Solidarité, pas sur la version estivale, mais en hiver, avait montré qu'à l'échelle de Paris, malheureusement, l'objectif du gouvernement est plus que pas atteint.

Donc, tout le monde va voter cette délibération. Je propose que nous passions au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté.

VPC 2023 20 Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux relatif aux nuisances sonores liées au survol de Paris

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous abordons des vœux liés au Proche-Orient. Je vous propose peut-être de terminer par cela, il y en a deux et ils ne sont pas présentés dans le même ordre, je vous propose de les examiner juste en dessous. Il y avait un autre vœu qui était relatif aux nuisances sonores liées au survol de Paris, Julien, tu voulais peut-être en dire un mot.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Oui, merci Monsieur le Maire. En effet, nous avons présenté ce vœu parce que je pense que nous avons tous remarqué qu'il y a de plus en plus de survols de Paris, notamment la nuit. Quelquefois, la nuit, il y a un avion qui passe au-dessus de Paris toutes les 2 minutes.

C'est un vœu assez précis pour demander que l'on saisisse le gouvernement et l'Assemblée nationale pour interdire le survol de Paris ou au moins augmenter le survol minimal d'altitude.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Julien. Le vœu est retiré parce qu'il avait déjà été discuté, c'est cela ? Merci pour l'explication. Nous n'avons donc pas besoin de le discuter.

Tu avais aussi un vœu sur l'augmentation de la sécurité dans le quartier du Marais. Je te laisse le présenter.

Le vœu est retiré

VPC 2023 21 Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux relatif à l'augmentation de la sécurité dans le quartier du Marais (3e)

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

C'est un vœu qui est plus important. Vous le savez, à peu près chaque année c'est mon vœu habituel puisqu'il y a toujours un problème de sécurité dans le Marais, notamment au croisement de la rue au niveau du Raidd et du Tata Burger. Ce croisement fait l'objet depuis de nombreuses années d'un point de deal, de dealers qui en plus sont agressifs.

Pourquoi je reviens à la charge cette fois-ci ? J'ai eu récemment 2 amis qui ont été agressés à cet endroit. Un premier il y a à peu près un mois et demi /deux mois, un dealer lui a proposé de la drogue, il a poliment refusé, le dealer s'est énervé et a commencé à insulter mon ami et ses deux copines, il a pris le téléphone des mains d'une des jeunes filles et l'a éclaté au sol. Un deuxième ami, un ami proche, c'est un peu plus grave, même si pour le premier c'est grave aussi, sortant de bar à 3 h 00 du matin plutôt éméché a été alpagué par un de ces dealers. Il ne l'a pas accepté, il a été poussé dans un petit cagibi noir avec la porte fermée derrière lui, il s'est retrouvé dans le noir complet, il est tombé, et en essayant de se relever il s'est tapé la tête contre le mur et est tombé dans le coma. Heureusement, il a réussi à en sortir au bout de 2 ou 3 heures. On ne peut pas savoir ce qui aurait pu se passer, il aurait aussi pu faire un coma éthylique à cet endroit. Qui l'aurait retrouvé plus tard ?

Ces deux problèmes sont des exemples précis que je vous donne de quelque chose dont au moins dans la communauté LGBT qui sort dans le Marais nous sommes tous au courant. De nombreux commerçants nous disent à chaque fois qu'ils appellent plusieurs fois les services de police qui n'interviennent pas puisqu'ils n'ont pas assez de personnel. Mon ami, qui est allé porter plainte au commissariat de Paris Centre auprès du référent LGBT, m'a expliqué que le référent n'était même plus étonné de son histoire.

Je me permets de revenir sur ce sujet, je ne cherche pas à faire de la polémique sur ce sujet qui est essentiel. Vous savez, quand il se passe cela, que mes amis me demandent à quoi cela sert que je sois élu si l'on n'arrive pas à régler la situation et que je ne sais pas quoi leur répondre, c'est difficile. Je pense qu'il est essentiel que nous bougions sur ce sujet qui empoisonne une partie de la communauté, une partie des habitants du Marais. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Julien. Peut-être Véronique pour dire un petit mot, vous avez pu en discuter et nous avons pu en discuter avec le commissariat.

Véronique LEVIEUX, Conseillère déléguée de Paris Centre, Adjointe à la Maire de Paris

Bonsoir à toutes et tous, merci Monsieur le Maire. Merci, Julien, pour la présentation de ce vœu, enfin il n'a pas vraiment été présenté formellement puisque vous avez souhaité préciser son contenu et les raisons pour lesquelles vous avez été amené à nous solliciter à nouveau, il est vrai, sur le sujet du Marais et des problématiques de sécurité.

C'est vrai que c'est un des secteurs de Paris Centre qui fait l'objet de discussions que nous avons de manière régulière avec le commissariat de Paris Centre et le maire de Paris Centre en premier chef. Nous avons échangé sur les meilleurs moyens d'avancer sur ce sujet. Je ne reprendrai pas l'adjectif « enfin » parce que nous sommes extrêmement vigilants, nous y travaillons avec la police municipale, nous en parlons avec la police nationale, mais il s'avère que très concrètement, la manière dont vous rapportez les éléments, les termes d'augmentation de l'insécurité, de l'augmentation du nombre des agressions fait que nous avons souhaité nous rapprocher du commissariat pour essayer d'objectiver la situation. En l'état, nous avons peut-être une divergence d'appréciation, pas nous, mais ce qui nous a été rapporté par le commissariat.

Dans la mesure où vous ne mettez pas en doute notre mobilisation à traiter cette problématique qui est à prendre très sérieusement, et les deux cas que vous exprimez le sont, nous vous proposons, puisque ce vœu exprime, mais ne nous permettra pas de vraiment traiter les choses, d'organiser prochainement une réunion avec le commissaire de Paris Centre, enfin les équipes du commissariat de Paris Centre, pour nous mettre un peu autour de la table avec vous pour que nous puissions aborder de la meilleure manière le sujet et que le commissariat nous explique comment il fonctionne, quelles sont les équipes qui sont mobilisées, les ressources possibles, les liens avec les

commerces qui pourraient être encore plus concernés. Nous avons un certain nombre de liens, évidemment, nous sommes plusieurs élus à être souvent concernés par les commerçants, y compris les commerçants avec un public et une clientèle LGBT, pour trouver les ressources pour que ce sentiment d'insécurité et les agressions qui peuvent avoir lieu diminuent.

C'est la proposition que je vous fais avec la demande de retirer votre vœu ce soir.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Merci Madame la Maire adjointe. En effet, on ne va pas le cacher, nous sommes appelés avant la séance de ce soir pour trouver une solution. Nous acceptons la main tendue, nous participerons avec plaisir à cette réunion. Je ne remets pas en cause la mairie de Paris Centre parce que lors de la dernière délibération où nous avons voté l'installation de caméras, nous avons vu que la mairie avait bien demandé une caméra à cet endroit et elle a été refusée par la préfecture de Paris.

La question est de faire bouger enfin la préfecture de Paris et le commissariat. Effectivement, nous avons une divergence sur le sujet et je pense qu'ils se voilent un peu la face. Ils doivent prendre conscience de ce qui se passe sur le terrain et qu'il faut que cela bouge.

Avec plaisir pour que nous travaillions ensemble avec les commerçants et que nous arrivions à vraiment travailler de façon transpartisane ensemble sur ce sujet pour faire avancer la situation qui ne peut pas durer.

Donc, nous retirons le vœu sans problème.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Julien. Nous prenons cela effectivement très à cœur. Il se peut qu'il y ait un sujet qui concerne l'absence de plaintes déposées, dans ce cas se sera aussi intéressant de l'explorer et cela peut expliquer la différence d'application. Sur la caméra, nous avons encore un espoir que cela passe avec les J.O., mais nous ne sommes pas sûrs.

Merci, c'est un sujet que nous allons poursuivre ensemble.

Le vœu est retiré

VPC 2023 22 Vœu déposé par Ariel WEIL, Yohann ROSZÉWITCH, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif la dénomination d'une place de Paris Centre en hommage à Zao Wou-Ki

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il y a encore des vœux sur des plaques et je précise que si j'ai présenté le vœu sur Pasquale Paoli ce n'était pas par goût personnel, mais Yohann ROSZÉWITCH n'étant pas là, c'est lui d'habitude qui présente ce genre de délibération.

Sur Zao Wou-Ki, je crois que tu voulais en dire un mot, Benoîte. C'est le vœu prochain, je fais peut-être juste une petite introduction. C'est le PC 2023 22, qui concerne la nomination de la place au nom de Zao Wou-Ki.

C'est la poursuite d'un travail que nous avons entamé avec les associations, à la fois le Conseil Représentatif des Associations Asiatiques de France, le CRAFF, de Jacques SUN et l'association des Chinois Résidant en France qui sont toutes des associations du centre de Paris. Nous avons souhaité mettre plus en avant la contribution culturelle, économique, à tout point de vue des premières communautés chinoises.

Nous avons dans le centre de Paris la plus ancienne communauté chinoise encore en activité qui a donné lieu d'ailleurs à la pose d'une plaque, vous le savez, vous aviez été associés, cela avait été presque un acte fondateur de Paris Centre que de mettre cette plaque qui reconnaissait le rôle et l'ancienneté de l'implantation des Chinois dans le centre de Paris. On s'était dit à cette occasion, puisque la plaque était à cet endroit-là, au carrefour Art et Métiers Turbigo, qu'au fond cette espèce de place qu'il y avait là pourrait donner lieu à une nomination qui célèbre l'amitié franco-chinoise. Nous avons l'occasion de le faire dans le cadre de l'anniversaire du rétablissement des liens des relations diplomatiques franco-chinoises.

Dans les discussions qui avaient été faites en ne souhaitant pas que ce soit un personnage trop officiel, qui corresponde vraiment à une personnalité franco-chinoise, j'avais fait cette proposition de l'artiste Zao Wou-Ki. J'avais du mal à croire qu'un aussi grand artiste que Zao Wou-Ki ne soit pas déjà reconnu. À ma grande surprise, le 14^e où il avait son atelier que j'avais pu visiter, d'ailleurs, n'avait pas déposé. Nous avons tiré les premiers et nous avons proposé d'honorer Zao Wou-Ki. Ce n'est pas complètement absurde, il a quand même été exposé au Centre Pompidou voisin et au musée d'Art moderne.

Je le présente, Benoîte, si tu veux en dire quelques mots, simplement il a eu la nationalité française sur recommandation d'André MALRAUX et je crois que c'est un très beau symbole de l'amitié et de la culture franco-chinoise.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je voulais simplement dire que cela ne pouvait pas mieux tomber. Je trouve que c'est un excellent choix, que c'est vraiment un très grand peintre chinois et d'ailleurs il y a eu deux donations qui ont été faites au musée d'Art moderne. Il y a une salle spécifique au musée d'Art moderne sur ce peintre qui est très complet puisqu'il fait des aquarelles, il peint à l'huile, des vases, etc. Il est très proche aussi de la musique contemporaine puisqu'il a très bien connu BOULEZ. Franchement, et c'est ce que je voulais simplement dire, je trouve que cela ne pouvait pas être mieux comme choix. Vraiment, bravo.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte. Et ce qui est des demandes d'intervention ?

C'est le VPC 2023 22. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu VPC 2023 22 est adopté.

VPC 2023 23 Vœu déposé par Ariel WEIL, Yohann ROSZÉWITCH, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif la dénomination d'une place de Paris Centre en hommage à Shimon Peres

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le vœu suivant est le vœu 2023 23, je ne sais pas exactement comment on les numérote.

C'est un vœu qui à vrai dire est déjà depuis quelques années en discussion et qui avait été programmé avant les événements récents. Il consiste à nommer une place du nom de Shimon Peres. Je le dis tout de suite, ce vœu ne passera pas au Conseil de Paris de la semaine prochaine parce que la Ville de Paris, en discussion avec pas mal d'associations, a souhaité le réserver pour un moment qui s'y prête plus et qui est lui aussi lié aux relations diplomatiques.

Je crois que ce sera le 75^e ou le 70^e anniversaire des relations diplomatiques franco-israéliennes en janvier, donc il sera vraisemblablement discuté au Conseil de Paris en janvier, mais comme souvent il y a un décalage entre les deux, nous nous sommes dit que nous préférons ne pas le retirer de l'ordre du jour. Cela a fait l'objet d'ailleurs d'une discussion entre nous.

L'idée à travers ce vœu était aussi de célébrer un homme de paix, un dirigeant israélien. En sachant qu'en plus en le votant en 2023, on célèbre aussi le centième anniversaire de sa naissance.

Je le dis très brièvement, il a été ministre des Affaires étrangères, Premier ministre puis président de l'État d'Israël. C'est un homme de paix, son parcours politique était toujours en faveur du processus de paix. Il a été artisan des accords d'Oslo de 1993, il a été fondateur du centre Perez pour la paix en 1997. Ce sera le 30^e anniversaire l'année prochaine en 2024 de son attribution du prix Nobel de la Paix qu'il avait partagé avec Yitzhak Rabin et avec Yasser Arafat pour leur volonté de créer la paix au Moyen-Orient et notamment la signature des accords d'Oslo dont on pense ce que l'on voudra de la pérennité ensuite, mais qui partait d'un effort incroyable et qui, je le rappelle, avait valu à Yitzhak Rabin, c'était il y a quelques jours l'anniversaire, d'être assassiné par un extrémiste israélien pour son courage à œuvrer pour la paix. Le vœu est sur table.

J'ai proposé un endroit qui n'a pas de nomination, c'est encore en discussion. Je propose que nous votions le principe de la nomination de la place, en principe à ce lieu-là, mais nous pourrions le changer si besoin lors de la nomination au Conseil de Paris.

C'est le vœu PC 2023 23. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Corine.

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Merci Monsieur le Maire. Quand le vœu est arrivé, nous vous avons fait une autre proposition, nous pensions justement, comme vous l'avez rappelé, créer une place avec les 3 prix Nobel de la Paix qui avaient œuvré aux accords d'Oslo. Nous avons trouvé le lieu puisque nous avons le square Henri-Galli au carrefour Sully-Morland qui porte le nom d'un antisémite notoire et je pense que ce serait bien de le débaptiser et d'en faire le square de la paix avec les 3 noms des artisans de la paix, Shimon Peres, Yitzhak Rabin et Yasser Arafat.

Cela semble un peu compliqué, bien que le fait de débaptiser un lieu, la mairie de Paris l'a déjà fait plusieurs fois, même dans Paris Centre puisque nous avons 2 lieux débaptisés, l'un parce que c'était un esclavagiste qui a été remplacé par un musicien martiniquais, c'est aujourd'hui la rue du Chevalier Saint-Georges dans le 1^{er} arrondissement et l'autre je ne sais plus.

Je pense que cela vaut le coup d'essayer de continuer à explorer cette piste parce que c'est vraiment un beau lieu et je trouve que ce serait mérité de le leur offrir.

Puisque nous votons maintenant la dénomination, nous allons voter pour cette dénomination.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Corine. Je réponds, nous avons déjà eu l'occasion de discuter, mais j'ai confirmé depuis que la Ville ne le souhaitait pas et qu'elle considérait que nommer une place au nom des 3 ne correspondait pas à son protocole de dénomination, notamment parce que Yitzhak Rabin fait déjà l'objet d'une dénomination d'une allée le long des quais dans le 12^e à Bercy et je crois d'un autre lieu.

D'autre part, ce que j'ai répondu à Corine, c'est que je suis tout à fait d'accord pour que nous entamions un processus de travail des historiens sur la personnalité de Galli qui est compliquée, qui a fait l'objet, Corine tu l'as rappelé d'ailleurs, d'un article dans l'Indépendant du centre autour de laquelle nous tournons. C'est un processus vraisemblablement un peu plus long puisqu'il faut que nous saisissons avec Amina et Yohann le comité d'histoire que nous avons à Paris Centre, mais aussi à la Ville de Paris.

Je retiens la proposition de Corine d'étudier l'opportunité de retirer le nom du square Galli et de le remplacer par un autre nom, je pense que nous aurons beaucoup de propositions, mais je la sépare de ce vœu.

Ceci étant répondu, est-ce que je peux passer au vote sur ce vœu ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu V PC 2023 23 est adopté.

Le vœu est voté, ne vous étonnez pas de ne pas le voir immédiatement au Conseil de Paris, il sera positionné quand ce sera opportun.

VPC 2023 24 Vœu déposé par Ariel WEIL et les élus du groupe Paris en commun relatif au partage de données relatives à la circulation des bus dans Paris

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je continue sur 2 autres vœux. Je ne sais pas si tu voulais le présenter, Florent ou si tu veux que je continue dans la foulée.

Je vais le présenter en deux minutes, c'est très simple.

Nous travaillons beaucoup avec un objectif à Paris Centre, avec Florent, avec d'autres d'ailleurs, et nous avons, avec l'ensemble de la majorité, érigé les piétons pratiquement au sommet de notre hiérarchie, je le rappelle toujours.

Parmi les usages des piétons, il y a le bus, c'est un instrument de transport en collectif qui fait que nous l'avons même mis au-dessus du vélo lorsque, malheureusement, nous n'avons pas le choix. Une illustration étant la rue du Renard, rue de Beaubourg, où nous avons renoncé à avoir une piste cyclable tout le long dans le sens descendant, qui est celui de la marche, pour ne pas risquer de ne plus avoir une voie sanctuarisée pour le bus. C'est un choix assez fort que nous faisons en créant aussi de nouvelles voies de bus rue des Archives, notamment, rue des Quatre-Fils ou rue de Turenne à chaque fois avec un bus associé, le 29, le 75 ou le 96 et dont nous constatons anecdotiquement que, même si nous comprenons que certains habitants ne soient pas très contents de ne pas pouvoir prendre la voie de bus, cela facilite le transport pour les bus et accessoirement pour les taxis.

Nous faisons tout cela avec des relations cordiales avec la RATP et depuis que je suis maire du 4^e arrondissement je demande des données. J'ai déjà obtenu des données flash dans des présentations, mais il m'est impossible d'obtenir que la RATP nous fournisse des données qui nous permettraient d'accompagner et de jauger, de faire l'évaluation de nos politiques publiques, de savoir si ce que nous faisons sert, fonctionne.

Il nous semble que nous le faisons dans le sens de l'intérêt général. J'avais écrit à Jean CASTEX quand il a pris la direction de la RATP, il m'avait répondu quelques mois plus tard en me disant que « bien entendu » ... et nous sommes dans l'impossibilité, avec Florent nous avons fait plusieurs réunions et rien n'arrive, cela fait des mois.

Donc nous nous sommes décidés à voter un vœu pour que le ministre des Transports et la présidente d'IDF Mobilités soient saisis directement. Voilà, c'était tout simplement l'objet du vœu.

Je ne sais pas s'il y a des questions. Oui, bien sûr, Julien.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Nous allons bien sûr voter le vœu, nous sommes même étonnés que ce ne soit pas déjà le cas. Nous vous soutenons dans cette démarche.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu V PC 2023 24 est adopté.

VPC 2023 25 Vœu déposé par le groupe écologiste de Paris Centre relatif à la situation au Proche-Orient et sur ses incidences à Paris

VPC 2023 19 Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux relatif au Soutien à l'État d'Israël face au terrorisme du Hamas

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous en arrivons à la situation du Proche-Orient. Il y avait 2 vœux.

Il y avait un vœu dans le sens de l'histoire qui a été déposé par le groupe les Républicains et il y a eu un vœu déposé ensuite à l'initiative du groupe Écologiste qui souhaitait une réponse sous la forme d'un vœu qui soit un peu plus large et qui prenne en compte la totalité de la situation.

Je remercie d'abord le groupe Écologiste qui a pris l'initiative de ce vœu et ensuite l'énorme travail qui a été fait entre les différents groupes de la majorité pour l'amender, pour que chaque mot soit mesuré.

Je disais tout à l'heure en préambule qu'évidemment ce n'est pas une délibération de l'ONU, nous n'avons pas eu à négocier avec des états membres, nous le disions avec Corinne et Jacques tout à l'heure, aucun de nous n'a l'ambition de régler la situation avec un vœu au Conseil de Paris Centre, ce serait présomptueux.

Par ailleurs, un travail est en cours entre les différents groupes pour le Conseil de Paris de la semaine prochaine qui vise à présenter un vœu qui soit le plus large possible, qui

ait vocation à être voté par la majorité des groupes et qui permette de montrer quelque chose d'extrêmement important dans cette période aussi, c'est, je le disais en préambule, notre préoccupation commune sur le sujet de la guerre, sur le sujet aussi des tensions, du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie. Je crois qu'à cette aune-là, il est préférable d'avoir un vœu qui soit rédigé en des termes qui conviennent à tout le monde que d'avoir le vœu qui corresponde à chacun parfaitement.

Beaucoup de monde a participé à la rédaction minutieuse, au travail minutieux qui a été fait sur cette version. Si j'ai bon Jacques, Dorine, c'est la version qui est sur table qui correspond à la dernière version travaillée par vous. Peut-être donner la parole à toi, Jacques, puis Dorine pour le présenter ou en dire un mot.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Oui, avec plaisir, Monsieur le Maire. Alors déjà, une petite rectification, l'intitulé du vœu n'est pas tout à fait celui-ci que nous avons sur table : « Vœu du Conseil de Paris Centre portant sur la situation au Proche-Orient et sur ses incidences à Paris à l'initiative du groupe Écologiste. » C'est une rectification, une coquille comme l'a dit le directeur de cabinet à l'instant. Je voulais le corriger.

Vous avez aussi tout à fait raison dans les intentions. Ce vœu a n'a pas pour objectif de nous substituer ou de nous penser dans une assemblée qui pourrait concourir à régler la situation, nous ne sommes pas l'ONU, bien entendu.

À travers ce vœu, dans Paris Centre où nous sommes un lieu de convergence multiculturelle – d'ailleurs c'est le début de notre vœu qui part ainsi parce que c'est vraiment le cœur de ce que nous voulons dire – très attaché au multiculturalisme, au vivre ensemble, et au respect de la sensibilité des uns et des autres, nous ne voudrions pas que cette situation nous amène à diverger sur des points fondamentaux que sont la paix et la dignité humaine. C'est cela qui doit nous rassembler et c'est bien parce que nous voulons concourir dans cette situation à maintenir ce ciment qui nous relie dans notre diversité, et peut-être grâce à ce ciment que nous vivons dans toute notre diversité que nous souhaitons présenter ce vœu.

Je l'ai dit, les récents événements tragiques, il faut le redire, du 7 octobre marqués par l'attaque de l'organisation terroriste du Hamas nous ont profondément choqués et nous sommes convaincus qu'aucune cause ne peut justifier cette violence barbare à l'égard de civils, de femmes et d'enfants. Ces exactions sont insoutenables et justifient le droit pour un état agressé de se défendre pour protéger sa population. Cependant, le droit de se défendre ne doit pas être confondu avec le droit à la vengeance à l'égard de tout un peuple qui vit déjà sous le joug et est victime de la terreur quotidienne imposée par cette organisation terroriste du Hamas.

La riposte militaire menée par l'État israélien, aussi légitime soit-elle, aurait déjà fait des milliers de victimes civiles, notamment des enfants dans la bande de Gaza, qui vivent une situation difficile qui est encore accrue par des restrictions d'eau potable, d'électricité, de médicaments, de soins et qui entraînent aussi d'importants déplacements

de population. La situation des enfants, des personnes malades, handicapées ou dépendantes prises en otage, blessées ou tuées est aussi particulièrement insoutenable.

Nous sommes convaincus qu'aucune solution de paix et de coexistence pacifique des peuples israéliens et palestiniens ne saurait advenir suite à cette opération militaire telle qu'elle est menée actuellement et que la sagesse et la hauteur d'esprit malgré la douleur que nous ressentons devraient plaider non pas pour l'escalade de la violence, mais pour la recherche d'une solution politique à la situation. S'il y a bien quelque chose à tirer de cette situation, c'est que la violence n'aboutira qu'à générer plus de violence et que nous n'en sortirons jamais si nous n'avons pas le courage, comme cela avait été fait par Shimon Perez tel que nous l'avons évoqué tout à l'heure, Yitzhak Rabin et Yasser Arafat, de faire la paix avec ses ennemis. C'est bien cette perspective aujourd'hui qui s'éloigne et, malgré tout sur laquelle nous souhaitons penser qu'il est encore possible de travailler.

Cette cause pacifique entre ces deux peuples ne pourra se faire qu'à condition que leurs droits fondamentaux respectifs soient respectés. Les horreurs de cette guerre provoquent en France une vive émotion et l'importation de conflits induit une multiplication des incidents visant les juifs et les musulmans de France. Les attaques insidieuses et inadmissibles visant les juifs sont absolument injustifiables. Ces 700 incidents antisémites enregistrés en France au cours de ces trois dernières semaines sont absolument insupportables. À Paris Centre il n'est pas supportable que des foyers vivent dans la peur quotidienne, qu'ils aient peur pour leurs enfants et nous, en tant que responsables, devons tout mettre en œuvre pour les assurer de notre protection, c'est notre devoir. Comme sont d'ailleurs tout aussi inacceptables les stigmatisations injustes et les préjugés qui dépeignent les Français musulmans comme complices du terrorisme alimentant ainsi des discours de haine et d'intolérance.

C'est pour toutes ces raisons que je vous propose que tous ensemble nous adoptions les résolutions suivantes :

- que le Conseil de Paris Centre demande à la Ville de Paris d'appeler à la libération immédiate des otages, à une trêve humanitaire avec pour objectif à terme un cessez-le-feu afin de lancer un processus politique, vers une solution pacifique et durable,
- que la Ville de Paris Centre s'engage à organiser une projection publique du documentaire « Les Guerrières de la Paix », je remercie Dorine d'avoir fait cette excellente proposition. « Les Guerrières de la Paix », association française créée en référence à « Women Wage Peace », association de femmes israéliennes et palestiniennes. « Les Guerrières de la Paix » a été créée en France il y a un an autour de femmes musulmanes et juives qui se sont rassemblées en réaction aux fortes tensions intercommunautaires liées aux répercussions du conflit israélo-palestinien dans l'Hexagone,
- que le site de la mairie de Paris relaie des liens d'organisations venant en aide aux familles des otages et assurant l'aide humanitaire aux Gazaouis,

- qu'un soutien plein et entier soit exprimé aux juifs et musulmans, condamnant fermement toute forme d'antisémitisme ou de racisme antimusulman dont ils pourraient être victimes et que l'engagement pour la protection de tous les citoyens quelles que soient leurs convictions religieuses ou politiques soit réitéré,
- que la préfecture de police de Paris poursuive le renforcement des effectifs de sécurité dans les 4 premiers arrondissements, notamment autour des lieux de culte, éducatifs et culturels.

Je vous remercie pour votre attention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Jacques. Dorine, tu voulais peut-être ajouter un mot.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Oui, très rapidement. Je voulais juste évidemment dire qu'en tant que groupe majoritaire nous ne pouvons que nous réjouir du travail qui a été effectué pour aboutir à ce vœu commun, et une nouvelle fois remercier toutes les contributrices et tous les contributeurs qui ont participé à sa rédaction.

Je voudrais souligner que c'est un cas unique dans Paris, car aucun autre conseil d'arrondissement n'est parvenu à un vœu commun. Dans les autres arrondissements, le sujet a donné lieu soit à une communication du maire sans débat ou sans vote, soit à des vœux isolés.

J'appelle donc tous les membres de notre Conseil à voter ce vœu, car l'unanimité de notre vote témoignerait ainsi de nos préoccupations communes par rapport à la situation au Proche-Orient et à ses répercussions dans nos quartiers, pour les habitantes et les habitants et les familles de Paris Centre. Il témoignerait bien sûr de notre volonté commune d'avancer sur ce chemin fragile d'une solution politique.

Nous donnons donc évidemment un avis favorable à ce vœu et, encore une fois, appelons l'ensemble du Conseil de Paris Centre à le voter. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Dorine. Je vais laisser la parole à Aurélien qui avait un autre vœu qui était déposé sur le même sujet et dire simplement deux mots.

Nous avons la réunion de l'exécutif préparatoire au Conseil de Paris, la maire s'est exprimée sur le sujet et elle a lancé, dans le même esprit de couvrir l'ensemble de la situation, que des subventions – je pense que l'information sera discutée au Conseil de Paris – seront proposées au Conseil de Paris et vraisemblablement votées pour des organisations et des associations d'aide aux victimes du côté israélien et du côté palestinien et également sur la protection des lieux de culte et des communautés ici, à Paris.

Tout cela fera l'objet d'une communication et d'une discussion au Conseil de Paris, mais sur une proposition je trouvais important que dans un endroit particulièrement symbolique, le centre de Paris, cela puisse faire l'objet d'un vote très large. Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Monsieur Maire et mes chers collègues. Pour nous, le 7 octobre 2023 est resté dans l'histoire comme le 11 septembre 2001. C'était il y a un mois tout juste et nous nous sommes tous réveillés avec ces images sur les réseaux sociaux, en direct, dans la confusion, dans l'incompréhension, d'attaques, nous ne savions pas très bien de quoi il s'agissait sur le coup, d'un festival musical dédié à la paix avec de jeunes militants souvent pour la paix qui dansaient et qui se sont fait assassiner dans des conditions atroces, des kibboutzim attaqués sans savoir pourquoi, ni par qui, ni comment. 1 400 personnes finalement, essentiellement des civils, ont été assassinées dans des conditions épouvantables.

Un mois après, nous n'oublions pas les otages, 240 otages, 23 ont plus de 70 ans, 25 ont moins de 15 ans, certains n'ont même pas 1 an. Je crois que le monde n'a pas connu de pareilles atrocités visant les juifs depuis les Einsatzgruppen des SS. Parmi les victimes, il y a des Palestiniens, des Gazaouis, les Thaïlandais et 40 citoyens français.

Le Hamas a confirmé par ce crime contre l'humanité son objectif prioritaire : la destruction d'Israël, la seule démocratie du Moyen-Orient, et l'instauration d'un État islamique allant de la mer au Jourdain, fameux slogan. Ces appels à tuer les juifs partout dans le monde précisent son antisémitisme génocidaire. Si Gaza est devenu une prison, son premier geôlier c'est le Hamas : femmes aux droits extrêmement restreints, LGBT condamnés à mort, opposants éliminés.

Comme l'escomptait le Hamas, cette tragédie a aussi libéré une vague d'actes antisémites partout dans le monde à la vitesse des réseaux sociaux, jusqu'en France, jusqu'à Paris, jusqu'au cœur de Paris. Des tags haineux ont commencé à proliférer sur nos murs, nous avons parlé d'étoiles de David, nous avons vu aussi des tags appelant à chasser les juifs, « interdit aux juifs », une habitante parisienne a vu sa porte incendiée parce qu'elle avait une simple Mezouza sur son palier, nous avons aussi évoqué tout à l'heure l'assassinat de Dominique BERNARD à Arras, le fameux vendredi noir décrété par le Hamas, des manifestations qui se prétendaient propalestiniennes se sont trop souvent transformées en défilés violemment antisionistes, voire pro-Hamas, au point de salir la place emblématique de la République de tags antisémites inacceptables.

L'État d'Israël se défend comme il en a non seulement le droit, mais aussi le devoir, et s'il tente d'épargner autant que possible les civils du côté palestinien en annonçant à l'avance la plupart de ses frappes, le Hamas se sert, malheureusement, des civils Gazaouis comme boucliers humains.

Nous pleurons ici aussi bien les civils Palestiniens qu'Israéliens, c'est vrai. Nous entendons les voix qui plaident pour épargner les civils palestiniens pris en étau entre le

Hamas et la riposte israélienne, mais il n'y aura pas de paix possible entre Israël et les Palestiniens tant que le Hamas existera.

Nous avons, à Paris, une communauté juive importante, notamment à Paris Centre avec des synagogues emblématiques. Certains témoignages de ces familles, en privé, traduisent le retour d'une peur que nous espérions disparue en France. Je tiens à dire que la mairie de Paris Centre a été exemplaire tout ce mois et qu'il faut préserver cette unité, rassurer nos concitoyens qui se sentent en insécurité, et rappeler, c'est le but de notre vœu, une condamnation sans appel de l'organisation terroriste du Hamas, notre soutien plein et entier à l'État d'Israël qui est aujourd'hui en situation d'agressé et pas d'agresseur.

Vous avez évoqué des dérapages à l'égard des arabo-musulmans, des dérapages verbaux et je crois que nous devons aussi combattre toutes les formes de racisme. Pour l'instant, heureusement, peu de musulmans sont visés, il y a eu des dérapages, il faut les condamner, nous sommes là pour cela, je crois. Les plus menacés physiquement, les plus agressés dans la rue, ceux qui ont des tags aujourd'hui visibles partout, les 700 incidents qui sont plus que des incidents, ce sont des actes d'antisémitisme gravissimes et je crois qu'il faut garder en tête les victimes aujourd'hui, les cibles qui meurent aussi sous les obus en Israël. Nous avons parlé des populations civiles à Gaza, je rappelle que certains kibboutz continuent à recevoir des roquettes du Hezbollah libanais, du Hamas à Gaza qui continue à se servir des hôpitaux et des camps de réfugiés pour envoyer des roquettes, les Israéliens continuent à mourir sous les roquettes.

Je crois que c'est très compliqué, mais les victimes principales aujourd'hui c'est l'État d'Israël, ce sont les juifs dans le monde qui sont assassinés, persécutés et l'antisémitisme est une vague inacceptable.

Je crois que la mairie a joué son rôle pendant un mois et nous déposons ce vœu fièrement en espérant avoir l'unité autour de ces lignes. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Aurélien. Tu vas présenter ton vœu. Est-ce que vous acceptez de voter le premier vœu qui est à vocation majoritaire ? Pardon, Shirley. Je donne la parole à Shirley.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'était sur le vœu porté par la majorité. Luc, je pense, s'associe avec moi pour remercier pour la rédaction de ce vœu qui est précieux en ce moment. Paris Centre est effectivement un village refuge, il était important que nous puissions nous exprimer et nous exprimer de manière commune.

Évidemment, j'allais dire nous prions, je n'ai pas de religion, mais là en ce moment c'est un peu tout ce qu'il me reste à dire. Nous prions pour le retour sain et sauf des otages et nous appelons évidemment à leur libération sans plus attendre.

Je crois que le Hamas a décidé de sacrifier la Palestine, aucune résistance ne peut être associée à la violence inouïe qu'ils ont exercée et, en tant que communiste, confondre résistance et terrorisme est effectivement très douloureux à entendre, donc il ne peut y avoir aucune ambiguïté sur le sujet : ce qu'ils ont fait relève du terrorisme et en rien de la résistance. Je crois que c'était fait à dessein pour une plus funeste idéologie que la cause palestinienne qui, je crois, est loin de leurs préoccupations finalement.

La riposte aveugle et vengeresse du gouvernement israélien fait, je crois, tort à tous les mouvements de paix que la jeunesse, notamment israélienne, déploie depuis des années. Je crois que les principales victimes sont l'avenir et la jeunesse puisqu'à part des terres gorgées de sang, je ne sais pas ce qui est en train d'être légué à l'avenir, c'est cela qui est le plus douloureux.

Ce que vivent les juifs partout dans le monde aujourd'hui, ce que vivent les musulmans depuis plusieurs années, cette tension ne fait que monter jusqu'à atteindre des sommets toujours plus loin dans la violence, c'est effectivement insoutenable.

Je le redis, je n'ai pas de religion, je ne peux que compatir à ce que vivent mes camarades qui vivent cela durement.

Je salue aussi la proposition de Dorine, je la remercie pour cette projection des « Guerrières de la Paix » parce que les femmes et le féminisme ont toujours été une culture profonde de la paix et je pense que c'est le bon moment pour les mettre en avant.

Merci encore pour ce vœu et ces propositions.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Shirley. Amina tu veux prendre la parole, je laisse la parole à qui la veut.

Amina BOURI, Conseillère déléguée de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Je salue le travail qui a été mené par la majorité et je suis ravie que nous arrivions à un vœu commun.

Néanmoins, écouter les propos d'Aurélien m'a heurté. Je ne suis pas du genre à prendre la parole contre mes collègues, mais vraiment en tant qu'arabo-musulmane, pour reprendre tes termes, écouter cela est vraiment très douloureux. Je pense qu'aujourd'hui être arabo-musulmane en France est terrible et très difficile. Certes, ces dernières semaines, ces derniers jours, être juif en France est très compliqué et cela l'a été à plein de moments dans notre histoire, mais je peux t'assurer qu'être musulmane ou musulman aujourd'hui en France est très compliqué également et je pense qu'il ne faut pas prioriser la terreur.

Ce qui s'est passé en Israël et qui continue à se passer est absolument terrible, mais je pense que la situation des Palestiniens et des Palestiniennes est tout aussi dramatique. Je travaille au quotidien avec mes associations, avec une association sur place et

franchement la situation que nous connaissons tous sont terrible et vraiment tes propos sont intolérables et honteux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Chacun s'exprime avec sa sensibilité, je crois que nous avons réussi quand même, et tout le monde le reconnaît, à mettre dans le vœu présenté par la majorité des termes qui conviennent à tout le monde.

Je propose, Aurélien, si vous êtes d'accord, que nous votions d'abord le vœu de la majorité et qu'ensuite nous soumettions le vœu que vous maintenez, dans cet ordre-là.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

J'entends bien votre volonté en face de symétriser le conflit et de mettre sur le même plan les victimes civiles palestiniennes qui sont victimes déjà du Hamas depuis plus de 20 ans et depuis au moins 15 ans que le Hamas a le pouvoir et Israël et les juifs dans le monde. Cette symétrie n'existe pas aujourd'hui. Quand les musulmans sont assassinés par d'autres musulmans, personne ne gueule. Quand le Yémen voit 400 000 morts en quelques années, personne ne descend dans la rue. Les mêmes qui aujourd'hui attaquent Israël en disant qu'Israël est la même victime que les Palestiniens ne se sont jamais plaints lorsqu'Israël n'était pas en cause. Je trouve que cette volonté de symétriser le conflit déséquilibré. Je comprends bien qu'aujourd'hui la population palestinienne est prise en étau et que la solution n'est pas simple, nous n'allons pas la résoudre ici. Ce que je sais, c'est qu'à Paris, mes amis arabo-musulmans ne tremblent pas quand ils rentrent chez eux le soir et mes amis juifs tremblent.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Peut-être pour mettre fin, parce que je pense que nous n'arriverons ni à résoudre le conflit ni même à tomber d'accord sur l'entièreté de la perspective, je crois que ce qui a été fait dans le vœu n'est pas ce que tu décris.

Au fond, tout à l'heure, vous avez dit à peu près la même chose. Personne ne dit qu'il y a d'équivalence entre quoi que ce soit, simplement il me semble que la volonté qui a été manifestée dans le vœu, présenté comme le vœu de la majorité, est celle de trouver un équilibre et de faire place, tu le dis d'ailleurs d'un mot dans ton vœu, de manière plus importante à la souffrance terrible, qu'elle soit infligée par le Hamas ou par les Israéliens. Il est indéniable qu'il y a une souffrance terrible des Palestiniens, elle a de multiples causes et nous avons tous évoqué la responsabilité du Hamas. Malheureusement, il y a aussi des enfants qui meurent de chaque côté, il n'y a pas de symétrie qui est faite, simplement il y a une place qui est accordée à la douleur et à la souffrance des deux peuples qui a en partie la même cause, mais en partie seulement.

C'est pour cela que je proposais cet ordre-là. Il me semble qu'il y a un vœu, qui d'ailleurs est parti de votre vœu, vous avez eu le mérite d'aborder le sujet.

Vous maintenez votre vœu, c'est cela, Aurélien ? Bien que je sois maître de l'ordre du jour, cela fait partie des prérogatives en tant que président du Conseil municipal de Paris Centre, comme il est arrivé dans l'autre sens, je propose que nous votions d'abord sur le vœu d'Aurélien.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? 4 voix pour. Je me suis abstenu parce que je souhaitais que nous puissions voter sur un vœu le plus large possible commun.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Aurelien, tu es un suprématiste !

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

S'il vous plaît, Jacques. Il n'y a pas de soutien aux suprématistes, personne n'a fait cette proposition. Le vœu était simplement du point de vue de la majorité incomplet.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu V PC 2023 25 est adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu V PC 2023 19 est rejeté

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose que nous votions sur l'autre vœu, sur le vœu présenté par la majorité. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Vraiment, je souhaite, je sais que chacun parle avec sa sensibilité, et c'est normal, nous n'avons pas forcément tout le même point de vue, mais je vous exhorte à garder cette capacité à travailler ensemble et à être d'accord sur l'essentiel.

Je me rends compte qu'il nous reste un vœu que nous n'avons pas discuté.

VPC 2023 26 Vœu déposé par le groupe écologiste de Paris Centre relatif à la modification du règlement local de publicité et à la fin de la publicité dans l'espace public

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Pardon, excusez-moi, c'est un vœu à un petit peu pour détendre. Je crois qu'il n'est pas tout à fait consensuel, mais tout de même je pense qu'il est sur un sujet qui finalement paraît léger. C'est un vœu qui demande la modification du règlement local de publicité pour diminuer la présence de la publicité dans l'espace public.

C'est un vœu conçu en accord avec ce que nous faisons avec le plan climat qui vise à réduire les différents types de pollution sur le territoire. Cela fait partie des actions pour réduire la pollution sur le territoire. Je rappelle quand même que selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, l'ADEME, un panneau de 2 m² consomme 2000 kWh par an, soit quasiment la consommation moyenne d'électricité d'un ménage français. C'est absolument énorme alors que nous sommes vraiment dans la réduction et qu'il y a vraiment urgence à le faire. Des villes ont déjà entamé ce processus de réduction, voire de disparition de la publicité dans l'espace public.

C'est un vœu qui demande de réfléchir à la fin de la publicité dans l'espace public en travaillant à l'ouverture de négociations pour raccourcir les contrats liant la Ville de Paris aux opérateurs de publicité locale : Clear Channel, Mediakiosk, Decaux, etc., en travaillant à l'utilisation des espaces de publicité laissés vacants par la publicité commerciale afin qu'ils soient dédiés à des activités associatives, culturelles et militantes. En fait, la Ville de Paris et le secteur Paris Centre ne respectent pas la loi et ne donnent pas assez d'espace libre de publicité pour les associations et les militants.

Nous travaillons aussi à réduire les créneaux d'allumage des enseignes lumineuses. Nous voyons que petit à petit les choses changent, il y a une loi, mais cela prend beaucoup de temps. Nous avons 8 000 commerces à Paris Centre et nous n'en avons pas 8 000 qui respectent la loi, nous devons en avoir peut-être 1 000, ce qui est déjà mieux, car quand nous avons commencé nos actions de light off, c'est-à-dire aller dans la rue avec des perches et éteindre les enseignes, tous les commerces étaient allumés. Lors de notre dernière opération, nous avons vu qu'il y avait des lieux où il n'y avait plus tous ces commerces allumés. Les gens commencent à comprendre, à chaque fois que nous faisons ces opérations, nous laissons un petit tract pour leur expliquer que c'est la loi, c'est important. Avec la mairie, l'année dernière, il y a eu un envoi de courrier à un certain nombre de commerces, pas à tous, c'est très long d'avoir toutes ces adresses et d'écrire.

Cela prend du temps, il faut que nous allions plus vite, nous voyons que le dérèglement climatique lui s'accélère et s'accélère toujours plus vite. Nous voyons que la sécheresse s'accélère et s'accélère aussi même si nous venons de passer une semaine sous la pluie, cela s'accélère tout de même et nos nappes phréatiques vont mal. Il faut que nous essayions d'aller plus vite que ce dérèglement climatique et c'est pour cela qu'il y a ce vœu.

Je vous remercie de le voter, je vous l'ai présenté de manière très rapide.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Luc.

Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

Merci, Corine, pour cette présentation. Je vais appuyer un peu sur ce que tu as dit. Ce n'est pas la première fois que nous nous soucions des enseignes lumineuses et de leur durée d'allumage à Paris Centre et à Paris en général. Il existe une réglementation et nous déplorons qu'elle ne soit pas plus durement appliquée parce que c'est vraiment intolérable au travail. Quand on se balade à Paris la nuit, on ne comprend pas pourquoi certaines vitrines par exemple sont allumées, ce qu'elles peuvent montrer, qui elles appellent au milieu de la nuit, c'est une première chose.

Deuxième chose, il y a la publicité sauvage, effectivement, c'est également intolérable, nous le voyons sur les murs des immeubles de Paris. Nous avons déjà évoqué ce sujet et nous avons également évoqué ce que tu évoques, c'est-à-dire plutôt avoir plus de place pour l'expression des associations et des partis politiques à Paris et à Paris Centre. Nous réitérons ce souhait.

Bien sûr, nous allons soutenir ce vœu avec vous.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Dorine, pour répondre.

Juste un petit mot pour dire que je pense que nous partageons tous une grande partie des objectifs sur les enseignes lumineuses. Je ne peux simplement pas laisser dire que nous n'appliquons pas, parce que nous avons fait intervenir la police municipale à plusieurs reprises et nous avons réussi à faire éteindre des enseignes lumineuses. C'est vrai que s'est compliqué, que les amendes ne sont pas dissuasives, mais nous avons réussi à le faire. Je vous invite à nous faire remonter au cabinet les cas d'enseignes lumineuses qui ne sont pas éteintes la nuit puisque nous pouvons et nous devons intervenir.

Dorine, pour répondre plus largement et plus généralement sur l'ensemble du vœu.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Désolée, nous n'allons pas avoir une réponse nécessairement aussi consensuelle sur ce vœu.

Je voudrais d'abord rappeler que la Ville de Paris, et en particulier Paris Centre évidemment avec la présence de nombreux commerces, est très concernée par la présence de la publicité dans l'espace urbain. Dans le vœu présenté par nos collègues et

camarades Écologistes, il s'agit bien des publicités lumineuses, parce qu'il y a beaucoup de choses dans ce vœu.

Je voudrais simplement commencer par rappeler que la Ville de Paris a demandé à ses exploitants d'éteindre les publicités lumineuses la nuit de 23 h 45 à 6 h 00 du matin, c'est-à-dire les vitrines, tous les éclairages de mobilier urbain qui sont gérés par la Ville et aussi tous ces fameux panneaux lumineux que l'on trouve à l'intérieur des commerces aujourd'hui et qui sont ceux qui à l'heure actuelle posent le plus de problèmes.

La Ville a alerté l'état dès 2021 sur la réglementation de la publicité numérique en demandant l'interdiction de ces fameux écrans de publicité numérique. Elle est interdite dans l'espace public, mais il y a des régies publicitaires précisément qui ont trouvé cette parade en les installant à l'intérieur des vitrines des commerçants.

Je voudrais rappeler également que des postes vont être proposés au prochain budget pour renforcer le service du permis de construire de paysages de la rue avec un renforcement de l'inspection des commerces plus, normalement, le transfert de la police de la publicité aux communes à partir de janvier 2024. Cela veut dire que la police municipale aura encore plus de capacité d'intervenir.

À Paris Centre, comme le rappelait Corine, nous avons déjà sensibilisé les commerçants via leurs associations pour qu'ils respectent cette nouvelle réglementation sur l'extinction des feux à 23 h 45 et sur les nuisances créées par les écrans numériques à l'intérieur des vitrines. Nous avons été amenés à agir à plusieurs endroits à Paris Centre suite à des plaintes d'habitants. Je pense notamment à des habitants de la rue de Rivoli et en particulier à la rue Vieille-du-Temple et je proposerai volontiers que, dans le cadre d'un travail collectif de la majorité, nous envisagions de systématiser cette démarche d'information qui avait été mise en œuvre rue Vieille-du-Temple. Pour ce faire, il serait nécessaire de consacrer un budget à la réalisation d'une opération de marketing direct pour diffuser un courrier ou un flyer de la mairie aux commerçants.

En revanche, il faut vraiment faire la différence avec les types de publicité présents dans l'espace public via des contrats de concession sur les abribus et les kiosques. Ils représentent une ressource financière importante pour la Ville et les conditions contractuelles ne pourraient être remises en cause qu'au péril de pénalités ou d'indemnisations importantes, d'autant plus que ces contrats actuellement courent pour les uns jusqu'en 2027 et pour les autres jusqu'en 2031. Nous sommes en 2023, vous imaginez si nous disons du jour au lendemain à des opérateurs que nous allons arrêter les contrats qui normalement dureraient encore 5 ans, voire plus... Dans la période actuelle, cela paraît compliqué.

Il y avait un autre sujet sur les bâches, mais je n'y reviens pas, peut-être que nous pourrions en reparler dans le cadre des groupes de travail.

Je reprends un des sujets sur l'affichage d'informations pour les associations. J'excuse mon collègue Boris JAMET-FOURNIER qui a dû partir pour des raisons personnelles. Effectivement, sur l'affichage, il y a eu un vœu de l'exécutif de la Ville de Paris adopté en

Conseil de Paris en 2021 avec une mission engagée par la DDCT pour produire un état des lieux exhaustif des panneaux distants. Ce travail est en cours avec un état des lieux juridique des pratiques de gestion des panneaux dans chaque arrondissement. Il a permis d'identifier des surfaces potentiellement disponibles, c'est un travail en cours, donc effectivement cela prend un peu de temps, mais nous savons que le sujet a été pris en charge par la Ville.

Compte tenu de tout ce qui précède, j'appelle la majorité à voter contre ce vœu ou en tout cas le groupe Paris en Commun. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Dorine oui, une explication de vote, Florent.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Une petite explication de vote pour me dissocier à peine marginalement de mon groupe pour ce vœu. Je suis très sensible, comme vous, au groupe Écologiste, à la question de la publicité dans l'espace public. À titre personnel, je penche plutôt la balance du côté de dire que renoncer à des recettes pour la municipalité vaut le coup si l'on peut réduire la publicité, vu l'impact environnemental et l'occupation de l'espace public.

En revanche, le vœu est un peu trop fourre-tout. Je partage ce que Dorine a dit sur les concessions qui sont encore longues et cela paraît compliqué de les renégocier. Il y a une mention à la RATP, si nous réduisons la publicité dans la RATP, je suis en principe d'accord, mais cela veut dire aussi des recettes en moins. Donc comment on finance cela ? Est-ce que l'on augmente le prix du Passe Navigo ? Je pense que c'est un peu trop fourre-tout pour que je puisse soutenir comme cela aveuglément. Je serais prêt à ce que nous travaillions ensemble pour ce sujet-là dans le groupe de travail.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Corine, vraiment, une courte réponse parce que nous avons présenté les arguments.

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Nous disons « négocier », « travailler à », ce n'est pas tout faire du jour au lendemain et donc, en effet, les contrats qui courent encore pour 4 ans, je pense que la négociation peut être longue, mais cela vaut le coup de le faire parce que tant que nous ne leur demandons pas, tant que nous ne leur disons pas que nous allons changer les choses, cela ne changera pas.

Aujourd'hui, quand nous voyons ce que fait LVMH sur les Champs-Élysées en habillant un immeuble entier en malle Vuitton et qu'il dit que ce n'est pas de la publicité, mais une enseigne, c'est un petit peu comme quand nous avons la dame devant la Samaritaine avec son sac Vuitton. J'en ai marre de ces enseignes de LVMH qui se croit propriétaire de Paris et c'est insupportable. Il faut que nous arrêtions cela et en effet, nous allons

renoncer à des recettes, mais ce n'est pas énorme, c'est moins de 1 % du budget de la Ville de Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je pense que nous allons conclure là.

Un simple mot final, mais nous en avons déjà parlé et nous en reparlerons certainement. Je voulais simplement dire que les espaces d'affichage, tu l'as dit tout à l'heure, c'est plus de 50 %, c'est notre affichage municipal, ce sont le musée Cognacq-Jay, Paris Musées, ce sont des institutions qui n'auraient pas les moyens de se payer de la publicité dans l'espace public et qui ont des missions d'intérêt général.

Nous sommes d'accord, je crois, sur beaucoup des principes, simplement pas sur la méthode. Je vous propose de voter sur ce dernier vœu.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? On compte derrière. Qui vote pour ? 6 voix pour, non 7 voix pour, 5 plus 2, j'ai compté les pouvoirs. Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est rejeté avec 7 voix favorables

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Simplement quelques annonces très rapides pour vous dire que :

- La cérémonie du 11 novembre, comme c'est traditionnel maintenant pour avoir la participation d'écoles, aura lieu le 10 novembre pour ce qui concerne Paris Centre, c'est comme d'habitude 10 h 30 devant le monument, mais nous le renverrons,
- Le prochain Conseil de Paris est la semaine prochaine, mardi 14 – vendredi 17,
- Le prochain Conseil de secteur sera le mardi 28 novembre, je le redis ici, ne vous trompez pas, nous le repréciserons, ce sera à l'ancienne mairie du 4^e à l'Académie du Climat à 19 h 00,
- Réunion publique demain à 18 h 30, la réunion sur la placette piétonne et végétalisée, autant que possible j'espère, au croisement des rues Pavée et Mahler,
- Le premier comité climat, jeudi 16 novembre, Amina, à la mairie de Paris Centre à 18 h 30,
- La réunion Tous modes d'accueil, mercredi 22 novembre,
- Demain, nous installerons le premier Conseil municipal des enfants de cette année,

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Shirley, tu voulais parler d'un événement et Corine ensuite.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Le 21 novembre nous avons l'honneur de recevoir le juge Édouard DURAND qui est coprésident de la CIIVISE et Emmanuel PIET, présidente du Collectif Féministe Contre le Viol pour une projection/débat du film Les Chatouilles dans le cadre du 25 novembre. Ce sera le lendemain de la publication du rapport final de la CIIVISE dont nous espérons voir le travail se poursuivre. Ce sera à la salle Jean Dame, il reste peu de places, mais vous y êtes les bienvenus. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Shirley. Corine et Benoîte.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Malheureusement, c'est à retirer de l'agenda, mardi prochain l'hommage au Docteur Elsa CAYAT qui a été tuée dans les attentats de Charlie hebdo a été annulé pour le concertiste compte tenu des événements.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Avec Benoîte, nous le regrettons, mais c'est la décision de l'organisateur. Corine.

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Le 22 novembre, il y a aussi une réunion pour le lancement de la révision du plan biodiversité à laquelle tu vas participer et qui a lieu à l'Académie du Climat à partir de 18 h 30.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je n'ai pas tout donné, le festival du théâtre amateur de Paris, mais tout cela est publié dans la newsletter à laquelle, bien sûr, tout le monde est abonné.

Je vous remercie pour cette longue séance intense. Merci beaucoup. Jean-Paul.

Jean-Paul MAUREL, Conseiller délégué de Paris Centre

Oui, juste pour rappeler, le 27 novembre, une réunion ERP, Éco Rénovons Paris Plus.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord, merci.

La séance est levée à 22 h 49.

Maire de Paris Centre	Secrétaire de séance
Ariel WEIL	Corine FAUGERON